

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 4 juillet 2016.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 4 juillet 2016.....	83

Sont **publiés intégralement les délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS
du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 4 JUILLET 2016**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, C. VARLET

RAPPORT N° 001**Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 510 et 251**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code général des collectivités territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 510 et 251,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 510 et 251 respectivement intitulés :

- « Accompagnement social des familles axonaises - Aides aux activités périscolaires et scolaires dans l'enseignement du premier degré
Compétence partagée »,
- « Protocole cadre et règlement d'application du temps de travail du personnel départemental ».

ainsi que sur leur inscription à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, J. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 010

Affectation du résultat des Budgets annexes en M52

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu les conclusions de la 1ère commission,

(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les conclusions de la 1ère commission,

(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu les avis des 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide les inscriptions budgétaires suivantes :

- Budget annexe de l'espace muséographique de la Caverne du Dragon en recettes :

Chapitre 001 12 770,85 € excédent

Chapitre 002 26 229,74 € excédent

- Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche en dépenses :

Chapitre 001 365 601,13 € déficit

Chapitre 002 6 850,27 € déficit

- Budget annexe du Pôle Archéologique:

Décide :

. d'affecter la somme de 4 319,75 € en investissement

. de ratifier les inscriptions suivantes en recettes

Chapitre 10 4 319,75 €

Chapitre 002 3 101,64 € excédent

En dépenses

Chapitre 001 4 319,75 € déficit

- Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois

En recettes au chapitre 001 77 930,96 € excédent

En dépenses au chapitre 002 612 725,95 € déficit.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 011

**Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
- Affectation du résultat - Exercice 2015**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la base du rapport n° 011 modifié comme suit :

. A la première page, s'agissant du : 2- Résultat de la Section d'Exploitation :

Total des Produits de la Section d'Exploitation :	8 194 454,10 € (au lieu de : 8 194 728,15 €)
Résultat comptable :	772 559,22 € (au lieu de : 772 833,27 €)
Résultat à affecter :	1 222 559,22 € (au lieu de : 1 222 833,27 €) ;

. A la deuxième page, s'agissant de l'affectation du Résultat de la Section d'Exploitation :

299 725,95 € (au lieu de : 300 000 €) en Réserves au compte 1068768 (Réserve de compensation des charges d'amortissement),

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, sur le Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, et concernant le Résultat d'exploitation excédentaire du Compte Administratif 2015 d'affecter :

- 472 833,27 € au compte 10682 « Excédent affecté à des mesures d'investissement »

Cette somme sera intégrée en N+1 à l'occasion de la Décision Modificative n° 2 – 2016.

- 299 725,95 € au compte 1068768 « Réserve de compensation des charges d'amortissement ».

- 450 000,00 € au compte 110 « Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation ».

Cette somme sera incorporée en N + 2 au Budget primitif 2017.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

FINANCES**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VFRZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 100**Décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 100,

Vu le rapport N° 100,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions), au terme de l'examen des rapports à incidence budgétaire, la Décision modificative n° 2 de 2016 présentée par M. le Président du Conseil départemental se présentant comme suit par chapitre :

1) Section de fonctionnement

Chapitres	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions DM2 finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
002			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	- 115 594,26 €		0,00 €	0,00 €	- 115 594,26 €	0,00 €
012	35 397,00 €		0,00 €	0,00 €	35 397,00 €	0,00 €
013		82 280,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 280,00 €
014	3 330,00 €		0,00 €	0,00 €	3 330,00 €	0,00 €
015	1 500,00 €		0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
016		3 000 000,00 €			0,00 €	3 000 000,00 €
017	148 500,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	148 500,00 €	150 000,00 €
022	- 978 087,26 €		0,00 €	0,00 €	- 978 087,26 €	0,00 €
023	700,60 €		0,00 €	0,00 €	700,60 €	0,00 €
042		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	5 758 437,51 €		0,00 €	0,00 €	5 758 437,51 €	0,00 €
6586			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73		813 610,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	813 610,00 €
731		37 695,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 695,00 €
74		769 714,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	769 714,59 €
75		884,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	884,00 €
76			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
79			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	4 853 482,99 €	4 854 183,59 €	0,00 €	0,00 €	4 853 482,99 €	4 854 183,59 €

Section d'investissement

Chapitre	Propositions initiales		Modifications proposées		Propositions DM2 finales	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
010			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
018			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021		700,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,60 €
024			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041	8 985 158,39 €	8 985 158,39 €	0,00 €	0,00 €	8 985 158,39 €	8 985 158,39 €
10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
181			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
19			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	5 850,00 €		0,00 €	0,00 €	5 850,00 €	0,00 €
204	553 607,67 €		0,00 €	0,00 €	553 607,67 €	0,00 €
21	- 431 162,86 €		0,00 €	0,00 €	- 431 162,86 €	0,00 €
23	- 124 600,00 €		0,00 €	0,00 €	- 124 600,00 €	0,00 €
26			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	- 2 994,21 €		0,00 €	0,00 €	- 2 994,21 €	0,00 €
45...			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	700,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,60 €	0,00 €

Au total après les modifications intervenues (hors prélèvement) :

Dépenses : 4 854 183,59 €
 Recettes : 4 854 183,59 €

La Décision modificative n° 2 s'élève en dépenses et en recettes (hors prélèvement)
 à : **4 854 183,59 €.**

Les budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe de l'Espace Muséographique de la Caverne du Dragon 39 000,59 €
 Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
 (avec reports) 408 911,40 €
 Budget annexe de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
 (avec reports) 3 156 950,07 €
 Budget annexe du Pôle Archéologique 3 619,75 €
 Budget annexe de la Zone d'Intérêt Départemental de l'Omois 690 656,91 €.

Acte déposé en Préfecture
 Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 101

**Prise en charge par le Département des dépenses liées à la réalisation
des équipements du Syndicat Mixte du Plan d'Eau des Vallées de
l'Ailette et de la Bièvre
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 101,

Vu les conclusions de la 1ère commission,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier l'inscription, en dépenses, des crédits suivants :

- 35 209,60 € au chapitre 204.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 102

**Proposition d'admission en non-valeur et d'admission en créances
éteintes de diverses créances
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 102,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

- Inscrit au chapitre 65 du Budget départemental un crédit de 75 000 € ;
- Décide d'admettre en non-valeur les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de 152 985,54 € sur le Budget du Département ;
- Décide d'admettre en créances éteintes les créances reprises en annexe au rapport du Président pour un montant de :
 - . 13 959,55 € sur le Budget du Département,
 - . 252,16 € sur le Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERHOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 150**Action en justice - Compte rendu de la délégation du Président du
Conseil départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu les conclusions de la 1ère commission,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Vu ses délibérations en dates des 24 avril et 28 septembre 2015 relatives respectivement aux rapports n° 002 et 250,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu de la délégation consentie au Président du Conseil départemental en matière d'action en justice par délibérations du Conseil départemental des 24 avril et 28 septembre 2015.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : M. POTELET

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 151**Candidature du Département de l'Aisne à l'expérimentation de la certification des comptes locaux**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu le rapport N° 151,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (14 voix pour, 8 voix contre, 18 abstentions),

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à candidater à l'expérimentation de la certification des comptes locaux et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette expérimentation.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

**PROPOSITION RELATIVE A LA COMPOSITION DE
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

Le Conseil départemental,

Vu le vœu présenté par M. Fawaz KARIMET au nom du Groupe des Elus socialistes et de Gauche républicaine,
vu le vœu présenté par M. Fawaz KARIMET au nom du Groupe des Elus socialistes et de Gauche républicaine,

Vu les conclusions de la 2ème Commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu le Règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 14,

Après en avoir délibéré,

Adopte à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour, 18 voix contre) la proposition suivante :

Elue immédiatement après le renouvellement de l'Assemblée Départementale, la commission permanente est obligatoirement composée du Président du Conseil départemental et des Vice-Présidents, auxquels s'ajoutent éventuellement d'autres membres.

Conformément à la législation, le Conseil Départemental fixe comme il l'entend le nombre de ses membres.

De nombreux départements ont choisi, certainement dans un souci d'équité, de permettre à l'ensemble des membres de leur assemblée de participer aux travaux de cette commission, qui, en administrant les affaires courantes de l'institution, en font un lieu de débat riche et fonctionnel pénalisant alors celles et ceux qui n'y siègent pas.

C'est le cas de la Côte d'Or et de son président UDI François Sauvadet, de Philippe Adnot, sans étiquette dans l'Aube ou de Bruno Sido, républicain haut marnais, la socialiste Sophie Pantel a également fait ce choix en Lozère.

La liste est certainement fort longue, et vous en conviendrez, elle couvre l'ensemble des sensibilités politiques françaises qui président un exécutif départemental.

Dans l'Aisne, ce n'est pas le cas, et certains et certaines de nos collègues, issus de chacun des groupes politiques qui composent notre assemblée ne sont donc pas autorisés à participer aux débats de cet organe vital de notre collectivité.

Aussi, dans le souci d'enrichir les échanges de cette commission et de garantir un accès égal à l'information et aux décisions prises pour notre département, nous adoptons le présent vœu afin que l'ensemble des conseillères départementales et des conseillers départementaux qui composent notre assemblée soit élu membre de la commission permanente.

Afin de ne pas générer de dépense supplémentaire pour la collectivité, un rééquilibrage minime de nos indemnités est à prévoir pour que cette somme soit répartie équitablement en faveur de chaque membre de la commission permanente ainsi recomposée.

Acte déposé en Préfecture
Le 26/07/2016

NICOLAS FRICOTEAUX
Président du Conseil départemental

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

<p style="text-align: center;">RAPPORT N° 201 Gestion du personnel départemental</p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 201,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

Décide :

I – Dépenses de personnel

de ratifier l'inscription des crédits suivants :

En dépenses :

Chapitre 011 : + 8 000 €

Chapitre 012 : + 18 397 €

Chapitre 65 : + 700 €

En recettes :

Chapitre 013 : + 82 280 €

II – Régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux, des ingénieurs en chef territoriaux et des cadres territoriaux de santé paramédicaux.

- de maintenir, à titre individuel, en vertu de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le montant indemnitaire attribué aux ingénieurs territoriaux et aux puéricultrices cadre de santé, en application des dispositions réglementaires antérieures, suite à la mise en place des statuts particuliers de leurs nouveaux cadres d'emplois,

- d'appliquer la présente délibération à compter du 1^{er} mars 2016, date d'entrée en vigueur des décrets n° 2016-200 et 2016-201 et du 1^{er} avril 2016, date d'entrée en vigueur du décret n° 2016-336,

III – Avancements de grades

- d'adopter les taux de promotion, tels qu'indiqués en annexe au rapport du Président,

IV – Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche : déroulement de carrière et rémunération des ingénieurs de droit privé

- de déterminer, à compter du 1^{er} mars 2016, la rémunération et le déroulement de carrière des ingénieurs et ingénieurs principaux salariés, en poste au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche, par analogie au déroulement de carrière et aux échelles de rémunération fixés par les décrets n° 2016-201 et 2016-203 du 26 février 2016,

V – Tableau des effectifs

1) de créer les postes suivants :

Pour l'ensemble des services :

- création de dix postes d'emploi avenir,

Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille

- création d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers,

2) de créer les postes suivants par suppressions :

Direction des Affaires Administratives et Financières

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste d'assistant territorial de conservation principal de 2^{ème} classe,

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

- création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial.

Direction de la Voirie Départementale

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de technicien territorial.

Direction des Bâtiments

- création d'un poste d'ingénieur territorial par suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Collèges

- création de trois postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement par suppression de trois postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement.

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

- création d'un poste d'attaché territorial par suppression d'un poste d'attaché territorial principal.

Pilotage des Territoires

- création d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial principal par suppression d'un poste de conseiller socio-éducatif territorial supérieur,
- création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne

- création d'un poste de rédacteur territorial par suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

3) de modifier les postes suivants :

Lors de sa réunion du 19 février 2007, l'Assemblée départementale a créé un poste d'assistant socio-éducatif pour une durée d'un an, afin de mettre en place un dispositif expérimental sur le principe d'une collaboration renforcée entre les services de la gendarmerie et les services sociaux. La durée de la convention, modifiée par 9 avenants a été prorogée jusqu'au 20 juillet 2016. Après évaluation du dispositif, il est acté l'intérêt de prolonger la création de ce poste pour un an.

Un poste d'ingénieur efficacité énergétique est vacant à la Direction des Bâtiments au Service Gestion Patrimoniale et Logistique, Pôle énergie. Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

4) de supprimer les postes suivants :

Direction des Politiques Sociales et Familiales

- suppression d'un poste d'attaché territorial,

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

- suppression d'un poste d'attaché territorial.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Directeur Général des Services.
et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 202

**Direction informatique - Acquisition de matériels et de Logiciels
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 202,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur M. Pierre-Jean VERZELEN)

(Rapporteur M. Pierre-Jean VERZELEN)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier l'inscription des crédits suivants en dépenses :

Investissement

- chapitre 21 :	- 425 400 €
- chapitre 23 :	425 400 €
- chapitre 20 :	5 850 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DÉRUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZECICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : M. POTELET

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 250**Projet de fusion des communes de GERNICOURT (Aisne) et CORMICY (Marne) - Avis sur l'évolution des limites territoriales**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu les avis des 1ère, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Vu les avis des 1ère, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions),

- Prend acte de la volonté de la commune de GERNICOURT (Aisne) de créer une commune nouvelle, par fusion avec la commune de CORMICY (Marne) ;

- Emet, dans le cadre de l'article L. 2113-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et, considérant les motifs énoncés dans le rapport du Président, un avis favorable à la modification des limites territoriales du département de l'Aisne, par sécession du territoire de la commune de GERNICOURT.

Acte déposé en Préfecture
Le 08/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 251

**Protocole cadre et règlement d'application du temps de travail du
personnel départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

Décide :

- d'adopter le Protocole Cadre sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail et son règlement d'application, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président,
- d'augmenter, à compter du 1er janvier 2016, le nombre de titres de restauration accordés aux agents du Département, en fonction du temps de travail et du nombre de jours de travail effectif, dans les conditions figurant dans le rapport du Président,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, d'une part, le Protocole Cadre sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail et, d'autre part, l'avenant au marché des titres de restauration.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ECONOMIE, TOURISME ET LOGEMENT

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 301

**Ajustement des prévisions d'activité du Laboratoire Départemental
d'Analyses et de Recherche
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 301,

Vu les conclusions de la 3ème commission,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les propositions du Président relatives au Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche :

Chapitre 70	+ 6 850,27 €
Chapitre 16	+ 365 601,13 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 302**Demandes de subventions en matière touristique
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 302,

~~Vu les conclusions de la 2ème commission~~Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. François RAMPPELBERG**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie, au chapitre 65, l'Autorisation d'Engagement suivante :

ECONOMIE AE 2016-3 FONCTIONNEMENT (thématique tourisme) + 16 500 €
selon l'échéancier de Crédits de Paiement figurant dans le document budgétaire ;

2) Ratifie l'inscription d'un Crédit de Paiement de 16 500 € au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Alloue la subvention suivante au chapitre 65 :

- 11 500 € à l'Association « les Ambassadeurs du Terroir et du Tourisme en Vallée de Marne », pour l'organisation en octobre 2016 à CHATEAU-THIERRY, de la manifestation « Champagne et Vous ».

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 303

**Associations à vocation économique
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 303,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Modifie. au chapitre 65. l'Autorisation d'Enoagement suivante :

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

4) Valide le projet de convention, figurant en annexe au rapport du Président, à passer avec Aisne Développement et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 304

**Gestion de la Zone d'Intérêt Départemental (ZID) de l'Omois
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 304,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide, dans le cadre de la gestion de la ZID de l'Omois, d'inscrire :

- sur le Budget annexe :

En dépense : Chapitre 10	+ 77 930,96 €
En recette : Chapitre 70	+ 612 725,95 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 305**Véloroutes - Programme INTERREG V "France - Wallonie -
Vlaanderen" - Inscription du Département de l'Aisne dans le projet
EuroCyclo***** Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 305,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide l'inscription du Département dans le projet EuroCyclo en qualité d'opérateur, dans le cadre du programme INTERREG V pour la durée 2017-2019 ;

2) Valide la proposition d'inscrire au Budget primitif 2017, sur l'Autorisation de Programme RANDONNEE 2015-3 (au chapitre 23) et suivants, les montants nécessaires et relatifs à ce projet dans lequel s'inscrit le Conseil départemental sous réserve que le projet soit validé par les instances décisionnelles européennes ;

3) Autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre effective de ce projet EuroCyclo.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEAUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

<p>RAPPORT N° 306 Interventions dans le domaine du logement - Décision Modificative n°2 # Dépenses pour tiers</p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 306,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Minore les Autorisations de Programme ouvertes ainsi qu'il suit :

- Convention d'objectifs OPH de l'Aisne – AP 2008-1	- 12 200,00 €
- Convention d'objectifs OPH de l'Aisne – AP 2010-1	- 42 700,00 €
- Convention d'objectifs OPH de l'Aisne – AP 2011-1	- 500,00 €
- Convention d'objectifs OPH de l'Aisne – AP 2015-1	- 200 000,00 €
- Convention avec les organismes HLM – AP 2008-1	- 6 193,00 €
- Convention avec les organismes HLM – AP 2009-1	- 98 625,96 €
- Convention avec les organismes HLM – AP 2010-1	- 40 345,19 €
- Convention avec les organismes HLM – AP 2011-1	- 250,73 €
- Programme des Sociétés HLM – AP 2011-1	- 90 000,00 €
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2008-2	- 8 377,56 €
- Politiques du logement « logements personnes âgées » – AP 2009-1	- 40 101,00 €
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2009-2	- 6 388,19 €

- Politiques du logement « logements personnes âgées » – AP 2010-1	- 129 043,08 €
- Politiques du logement « logements intermédiaires » – AP 2010-3	- 100 000,00 €
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2011-2	- 4 103,90 €
- Politiques du logement « logements personnes âgées » – AP 2012-1	- 6 840,18 €
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2012-2	- 1 635,00 €
- Politiques du logement « logements intermédiaires » – AP 2012-3	- 27 674,00 €
- Politiques du logement « logements intermédiaires » – AP 2013-2	- 86 631,00 €
- Politiques du logement « logements intermédiaires » – AP 2014-1	- 63 992,00 €
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2014-2	- 164 960,00 €
- Politiques du logement « Ma maison dans l'Aisne » – AP 2015-1	- 450 000,00 €
- Programme des SA HLM – AP 2009-3	- 1 928,65 €
- Programme des SA HLM – AP 2011-1	-24 279,27 €
- PIG départemental – AP 2012-1	- 325 000,00 €
- PIG départemental – AP 2013-1	- 310 792,54 €
- PIG départemental – AP 2014-1	- 194 529,00 €
- PIG départemental – AP 2015-1	- 629,00 €
- SDASH – AP 2010 -1	- 20 654,98 €
- SDASH – AP 2011-1	- 12 609,42 €
- SDASH – AP 2012-1	- 13 847,74 €
- SDASH – AP 2014-1	- 13 347,00 €
- SDASH – AP 2015-1	- 2 483,00 €
- Programme Social Thématique – AP 2012-1	- 59 681,00 €
- Programme Social Thématique – AP 2013-1	- 59 251,00 €
- Programme Social Thématique – AP 2014-1	- 4 842,00 €
- Création de logements sociaux– AP 2013-1	- 4 500,00 €
- Création de logements sociaux– AP 2014-1	- 73 500,00 €
- Création de logements sociaux– AP 2015-1	- 138 743,00 €
- Réhabilitation du patrimoine vacant – AP 2012-1	- 40 000,00 €
- Réhabilitation du patrimoine vacant – AP 2013-1	- 63 000,00 €
- Réhabilitation du patrimoine vacant – AP 2014-1	- 67 156,00 €
- Réhabilitation du patrimoine vacant – AP 2015-1	- 1 395,00 €
- Réhabilitation énergétique – AP 2014-1	- 300 000,00 €
- Création de lotissements communaux – AP 2014-1	- 32 000,00 €
- Logements PSLA – AP 2014-1	- 50 000,00 €
- Accédants à la propriété dans l'ancien – AP 2014-1	- 50 000,00 €
- Accédants à la propriété dans l'ancien – AP 2015-1	- 13 922,00 €
- Avances remboursables PIG – AP 2013-1	- 49 989,00 €
- Avances remboursables PIG – AP 2014-1	- 79 808,00 €
- Avances remboursables PIG – AP 2015-1	- 19 085,76 €
- Avances remboursables PIG – AP 2014-1	- 79 808,00 €
- Avances remboursables PIG – AP 2015-1	- 19 085,76 € ;

2/ Majore l'Autorisation de Programme ouverte ainsi qu'il suit :

- Réhabilitation du patrimoine vacant- logements communaux– AP 2016-1 + 60 000,00 € ;

3/ Adopte les ajustements des échéanciers des Crédits de Paiement :

D'une part, au chapitre 204 des Autorisations de Programme 2012-1, 2013-1 et 2014-1 «Convention d'objectifs OPH de l'Aisne », 2009-2, 2012-2 et 2014-2 « Ma Maison dans l'Aisne », 2012-1 « Logement pour personnes âgées », 2013-1 et 2014-1 « Création de logements locatifs sociaux », 2013-1 et 2015-1 « Réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux », 2015-1 et 2016-1 « PIG départemental », 2015-1 « Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat », 2014-1 « Création de lotissements communaux », 2015-1 « réhabilitation du patrimoine vacant-logements communaux », 2015-1 « Accédants à la propriété dans l'ancien » et, d'autre part, au chapitre 27, de l'Autorisation de Programme 2015-1 « Avances remboursables du PIG départemental » tels qu'ils sont mentionnés dans le rapport du Président ;

4/ Ratifie les inscriptions de Crédits de Paiement suivantes :

Chapitre 204 :

- CP/AP 2012-1 Convention d'objectifs OPH de l'Aisne	+ 49 000,00 €
- CP/AP 2013-1 Convention d'objectifs OPH de l'Aisne	+ 16 000,00 €
- CP/AP 2014-1 Convention d'objectifs OPH de l'Aisne	- 50 000,00 €
- CP/AP 2009-2 Ma maison dans l'Aisne	- 27 758,00 €
- CP/AP 2012-2 Ma maison dans l'Aisne	+ 59 000,00 €
- CP/AP 2014-2 Ma maison dans l'Aisne	+ 16 000,00 €
- CP/AP 2015-1 PIG départemental	+ 110 000,00 €
- CP/AP 2016-1 PIG départemental	+ 22 922,00 €
- CP/AP 2015-1 Subvention départementale d'amélioration sanitaire de l'habitat	+10 000,00 €
- CP/AP 2012-1 Logement pour personnes âgées	- 10 000,00 €
- CP/AP 2013-1 Création de logements locatifs sociaux	- 52 129,90 €
- CP/AP 2014-1 Création de logements locatifs sociaux	- 50 722,89 €
- CP/AP 2013-1 Réhabilitation de logements mal classés énergétiquement	- 15 000,00 €
- CP/AP 2015-1 Réhabilitation de logements mal classés énergétiquement	- 40 000,00 €
- CP/AP 2014-1 Création de lotissements communaux	- 30 000,00 €
- CP/AP 2015-1 réhabilitation du patrimoine vacant-logements communaux	- 1 395,00 €
- CP/AP 2015-1 Accédants à la propriété dans l'ancien	- 2 922,00 €

Chapitre 27 :

- CP/AP 2015-1 Avances remboursables PIG départemental	- 2 994,21 €.
--	---------------

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 350

**Présentation du rapport de délégation de service public : Center Parcs
- Domaine de l'Ailette - Exercice 2014-2015**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de la présentation du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2014/2015 de la délégation de service public portant sur le Centre de loisirs « Parc de l'Ailette » ;
- Prend acte de la fixation de la redevance annuelle de la délégation pour l'exercice 2014/2015 au seuil plancher, soit 55 500 €, conformément aux conditions contractuelles de la délégation ;
- Valide le principe d'une date limite de présentation du rapport annuel du délégataire au 31 mars suivant la clôture de l'exercice, en lieu et place du 31 janvier, dès l'exercice 2015/2016, et autorise le Président du Conseil départemental à signer un avenant à la convention de concession pour ce faire.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 351**Adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et
l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2016 - 2021**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 351,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Adopte le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2016 – 2021 tel qu'il figure en annexe du rapport du Président ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer le PDALHPD conjointement avec M. le Préfet de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET BÂTIMENTS

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 401

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Dépenses et recettes de fonctionnement -
Ajustements de crédits
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 401,

Vu les conclusions de la 4ème commission,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide l'abondement de l'Autorisation d'Engagement d'un montant de 65 000 € pour l'entretien et l'exploitation de la voie ferrée SAINT-QUENTIN/ORIGNY-SAINTE-BENOITE ;

- Ratifie les mouvements de crédits suivants par chapitre :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

- 65 000 €

Chapitre 65

+ 65 000 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 402
Infrastructures - Programme d'Amélioration des Routes
Départementales
*** Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 402,

Vu les conclusions de la 4ème commission

Vu les conclusions de la 4ème commission,
 (Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de ratifier :

- l'inscription de l'Autorisation de Programme suivante :

+ 1 500 000,00 € sur le Programme 2016 Amélioration des Routes Départementales,

- les mouvements de Crédits de Paiement par chapitre sur diverses Autorisations de Programme :

Chapitre 20
 sur AP 2015
 sur AP 2016

- 4 168,00 €
 + 4 168,00 €

Chapitre 21
sur AP 2015
sur AP 2016

- 935,46 €
+ 935,46 €

Chapitre 23
sur AP 2013
sur AP 2015
sur AP 2016

- 1 107 000,00 €
- 122 439,44 €
+ 679 439,44 €

2) Décide d'approuver le Programme 2016 d'amélioration des Routes Départementales figurant en annexe 1 au rapport du Président ;

3) Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à diligenter ou faire diligenter par l'autorité compétente les procédures administratives nécessaires en application de la réglementation.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 403

**Infrastructures - Fonds aux communes, aux établissements publics,
aux particuliers et à l'Etat - Ajustements de crédits
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 403,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

~~Après en avoir délibéré~~ -----,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ratifier les ajustements de crédits suivants :

DEPENSES

Chapitre 204

AP 2015

- 682 537,82 €

AP 2016

+ 82 537,82 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

EDUCATION, SPORT, CULTURE ET JEUNESSE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 501**Bourse départementale de l'enseignement supérieur - Année
universitaire 2016-2017
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 501,

Vu les conclusions de la 5ème commission

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le règlement de la bourse départementale aux étudiants de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2016-2017 tel qu'il est joint en annexe au rapport du Président ;

- Ratifie l'inscription, au chapitre 65, d'un crédit de 730 000 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 502

**Intervention du Département dans le domaines de l'éducation
* Dépenses propres**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 502,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

En dépenses

Chapitre 21 : - 5 762,86 € ;

2) Clôture l'Autorisation de Programme 2013/1, au chapitre 21, compte 21841, Equipement des collèges.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Étaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, J. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 503

**Intervention du Département dans le domaine de la Culture
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 503,

Vu les conclusions de la 5ème commission,

(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Vu les conclusions de la 5ème commission,

(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie l'inscription, au chapitre 65, d'un crédit de 83 600 € ;

2) Alloue,

au titre du soutien à un acteur culturel :

- Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC) 1 200 €

au titre de l'aide en faveur des compagnies de théâtre professionnel :

- Compagnie de l'Arcade, de SOISSONS 2 250 €

- Compagnie du Milepart, de VILLENEUVE SAINT GERMAIN 1 500 € ;

au titre du soutien aux manifestations culturelles d'intérêt départemental ou intercommunal, les subventions suivantes :

- Commune de COUCY-LE-CHATEAU Promotion et animation du site de COUCY-LE-CHATEAU	55 500 €
- Association Patrimoine Vivant de CHATEAU-THIERRY 21 ^{ème} édition du Festival Patrimoine Vivant	7 000 €
- Association Festival Beau et Ris de VADENCOURT Festival Beau et Ris	3 000 €
- Foyer Rural d'URCEL Festival Woodrock le 2 juillet 2016	1 000 €
- Association de Gestion du Ciné-Jeune de l'Aisne Festival international de Cinéma 2016	1 500 € ;

3) Autorise le Président à signer :

- l'avenant n°2 à intervenir, à la convention financière du 14 juin 2016 passée entre le Département et l'Association de Mise en Valeur du Château de Coucy (AMVCC),
- l'avenant n°1 à intervenir, à la convention financière du 25 avril 2016 passée entre le Département et l'Association de Gestion du Ciné-Jeune de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZECZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZECZAK, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 504

**Intervention du Département dans les domaines de l'Education, de la
Culture et du Sport**

*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 504,

Vu les conclusions de la 5ème commission,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de ratifier l'inscription des crédits suivants :

En dépenses

Sur AE Chapitre 011	- 72 550,00 €
Hors AE Chapitre 65	181 246,53 €

2) pour les établissements privés d'enseignement du premier cycle du second degré sous contrat d'association du Département :

- de fixer, pour l'année 2016, à 289,04 € la part « matériel » du forfait d'externat suite à l'intégration dans le calcul de la part « matériel » des résultats du budget de restauration et d'hébergement des établissements publics,

- d'individualiser par établissement la participation départementale 2016 au titre de la part « matériel » telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président,

3) de minorer l'Autorisation d'Engagement AE 2013/1 au titre des Commémorations centenaire de 149 583,25 € et de clôturer l'Autorisation d'Engagement 2013/1 Commémoration centenaire,

4) d'accepter les propositions relatives au Budget annexe du Pôle Archéologique :

En dépenses :

Chapitre 012 :	- 4 750,00 €
Chapitre 65 :	+ 4 000,00 €
Chapitre 67 :	+ 50,00 €

En recettes :

Chapitre 75 :	- 3 801,64 €.
---------------	---------------

Acte déposé en Préfecture
Le 08/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 505

**Intervention du Département dans les domaines de l'Education, du Sport et de la Jeunesse
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 505,

Vu le rapport N° 505,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Clôture les Autorisations de Programme 2010/1 et 2013/1, au chapitre 204, compte 20414, au titre des regroupements pédagogiques intercommunaux en matière de locaux scolaires du premier degré ;

2) Minore de 17 900,00 € l'Autorisation de Programme 2015/1 « Equipement pédagogique des comités », ouverte au Chapitre 204 ;

3) Adopte les ajustements des échéanciers de Crédits de Paiement au chapitre 204, des Autorisations de Programme 2016/1 « Equipements sportifs utilisés par les collégiens » ; 2013/2 « Piscine de Château-Thierry » ; 2015/1 « Equipement pédagogique des comités » ;

4) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

En dépense :

Chapitre 204

Sur Autorisation de Programme :

CP/AP 2016/1	Equipements sportifs utilisés par les collégiens	+ 21 728,00 €
CP/AP 2013/2	Piscine de Château-Thierry	+ 1 200 000,00 €
CP/AP 2015/1	Equipement pédagogique des comités	- 17 900,00 €
CP/AP 2010/1	Constructions travaux 1 ^{er} degré	- 13 987,27 €
CP/AP 2013/1	Constructions travaux 1 ^{er} degré	- 216 369,54 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 506

**Intervention du Département dans le domaine du patrimoine
historique et mobilier
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 506,

vu le rapport N° 500,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ratifie les inscriptions de crédits suivants :

En dépenses
Chapitre 204

Hors Autorisation de Programme	+ 9 000,00 €
Sur Autorisation de Programme :	
CP/AP 2009/1 Grosses réparations aux Monuments Historiques	+ 4 500,00 €
CP/AP 2014/1 Grosses réparations aux Monuments Historiques	- 20 000,00 €
CP/AP 2016/2 Grosses réparations aux Monuments Historiques	+ 100 000,00 €
CP/AP 2013/4 Strict entretien	+ 5 158,72 €
CP/AP 2015/4 Strict entretien	- 998,62 €

CP/AP 2016/5 Strict entretien	+ 20 000,00 €
CP/AP 2014/1 Dégâts au patrimoine monumental	- 1 873,43 €
CP/AP 2015/1 Dégâts au patrimoine monumental	- 30 000,00 €
CP/AP 2016/1 Dégâts au patrimoine monumental	+ 30 000,00 €
CP/AP 2015/3 Objets mobiliers	+20 000,00 € ;

2) Majore de 400 000 € l'Autorisation de Programme 2016 /2 ouverte au chapitre 204 au titre des Grosses réparations aux Monuments Historiques ;

3) Minore les Autorisations de Programme ouvertes au chapitre 204 ainsi qu'il suit :

17 934,94 € AP 2012/1 Grosses réparations aux Monuments Historiques
4 701,19 € AP 2014/1 Grosses réparations aux Monuments Historiques
29 929,48 € AP 2015/1 Grosses réparations aux Monuments Historiques
207,40 € AP 2013/4 Strict entretien
998,62 € AP 2015/4 Strict entretien
1 873,43 € AP 2014/1 Dégâts au patrimoine monumental
996,80 € AP 2015/1 Dégâts au patrimoine monumental
1 836,80 € AP 2015/2 Patrimoine rural
4 229,00 € AP 2012/3 Objets mobiliers
12 352,01 € AP 2013/3 Objets mobiliers
322,42 € AP 2014/3 Objets mobiliers
4 860,44 € AP 2015/3 Objets mobiliers ;

4) Adopte l'ajustement des échéanciers des Crédits de Paiement au chapitre 204 des Autorisations de Programme 2014/1 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2015/1 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2016/2 (Grosses réparations aux Monuments Historiques), 2016/5 (Strict entretien), 2015/1 (Dégâts au patrimoine monumental), 2016/1 (Dégâts au patrimoine monumental) et 2015/3 (Objets mobiliers), tels qu'ils figurent dans le document budgétaire ;

5) Alloue à l'Association Nationale des Anciens du RICM, sur les crédits inscrits au chapitre 204, une subvention de 2 840,22 € pour la restauration du monument érigé à la mémoire du RICM situé au lieudit « La Malmaison » à CHAVIGNON au taux de 30 % du coût prévisionnel TTC de 9 467,40 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 507**Commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 507,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accepte les propositions relatives à l'action du Département dans le cadre du programme commémoratif du Centenaire de la Première Guerre mondiale pour 2017 et 2018 telles qu'elles sont présentées au rapport du Président ;

2) Ouvre deux Autorisations d'Engagement, l'une de 450 000 € au chapitre 011 et l'autre de 200 000 € au chapitre 65, avec leurs échéanciers de Crédits de Paiement tels qu'ils sont présentés dans le document budgétaire ;

3) Ratifie l'inscription d'un Crédit de Paiement de 50 000 € au chapitre 011 ;

4) Adopte les critères d'examen des dossiers de l'appel à projets départemental « Aisne 14-18 Le centenaire » ;

5) Autorise le Président à solliciter les subventions de l'Etat dans le cadre de la labellisation « centenaire » du Groupement d'Intérêt Public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale » et à signer, le cas échéant, les conventions ou toute autre pièce à intervenir pour la mise en œuvre du programme des actions du Centenaire de la Première Guerre mondiale ;

6) Décide la création d'un fonds de dotation conformément à la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, C. VARLET

RAPPORT N° 508**Reprise de la compétence "Transport" par le Syndicat Intercommunal
des Transports Urbains Soissonnais
° Compétence déléguée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 508,

Vu les conclusions de la 5ème commission,

(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

vu les conclusions de la 6ème commission,

(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Vu l'avis de la 4ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Pascal TORDEUX ne participe pas au vote),

1) Prend acte de la reprise par le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais de sa compétence transport à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, pour les communes de CHAUDUN, MISSY-AUX-BOIS et SACONIN-ET-BREUIL et à compter du 10 juillet 2017 sur l'ensemble de son ressort territorial ;

2) Adopte la convention définissant le montant de la compensation financière du Département de l'Aisne au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais dans le cadre de l'exercice direct de sa compétence transport, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

3) Autorise le Président à signer la convention ;

4) Ratifie l'inscription des crédits suivants :

Chapitre 011

- 22 946,08 €

Chapitre 65

+ 22 946,08 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 19/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 509

Caverne du Dragon, musée du Chemin des Dames

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 509,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

~~Après en avoir délibéré,~~

A l'unanimité,

Réajuste, dans le cadre d'excédents de fonctionnement et d'investissement réalisés sur l'exercice 2015 de la Caverne du Dragon, musée du Chemin des Dames, les crédits suivants :

- Chapitre 001 :	+ 12 770,85 €
- Chapitre 002 :	+ 26 229,74 €
- Chapitre 21 :	+ 12 770,85 €
- Chapitre 011 :	+ 26 229,74 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 510

**Accompagnement social des familles axonaises - Aides aux activités
périscolaires et scolaires dans l'enseignement du premier degré
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 510,

Vu le rapport N° 510,

Vu les conclusions des 5^{ème} et 6^{ème} commissions,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

1/ Décide la mise en place d'un régime d'aide au financement de la restauration scolaire dans le 1er degré en direction des familles modestes contraintes, domiciliées dans l'Aisne, pour l'année scolaire 2016/2017 ;

Fixe le montant de l'aide à :

* 1,00 € par repas facturé en restauration scolaire, pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF est < ou = à 700 €,

* 0,80 € par repas facturé en restauration scolaire, pour les élèves dont le Quotient Familial fixé par la CAF est > 700 € et < ou = à 1 400 €.

Dit que la contrainte des familles de recourir au service de restauration s'établit comme suit : cette aide sera attribuée aux élèves inscrits à la cantine pour l'année scolaire, venant d'écoles fermées ou regroupées ainsi qu'aux élèves des classes d'inclusion scolaire. Le régime ne s'applique pas pour les enfants des communes « siège », pour ceux utilisant le service de cantine occasionnellement et, quel que soit le cas, s'il existe un transport scolaire le midi entre le lieu de scolarisation et le domicile des parents.

Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront, à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier visé par l'organisme responsable de la restauration scolaire et dûment rempli, indiquant le nombre de repas et le montant facturés pour l'année scolaire ; que l'aide sera versée en une fois, en fin d'année scolaire et qu'elle ne pourra toutefois pas être supérieure au montant facturé à la famille sur l'année scolaire ;

2/ Décide la mise en place d'un régime d'aide pour faciliter l'accès aux séjours éducatifs scolaires dans l'enseignement du premier degré, des familles modestes, domiciliées dans l'Aisne, au cours de l'année scolaire 2016/2017 ;

Fixe le montant de l'aide :

* pour les élèves dont le QF fixé par la CAF est \leq à 700 €, à 16 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 32 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées,

* pour les élèves dont le QF fixé par la CAF est $>$ 700 € et \leq à 1 400 €, à 12 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de deux à quatre nuitées et 28 € par jour de séjour éducatif scolaire pour un séjour de cinq à dix nuitées ;

Dit que l'aide sera versée directement aux familles qui fourniront, à l'appui de leur demande, un relevé d'identité bancaire, une attestation de la CAF de moins de 3 mois portant leur quotient familial ainsi que le dossier visé par le directeur d'école et dûment rempli, indiquant le nombre de jours et de nuitées facturés pour le séjour ; que l'aide sera versée en 2017, à l'issue de la réalisation du séjour éducatif et que le montant de l'aide versée ne pourra pas être supérieure au montant facturé à la famille sur le séjour éducatif concerné ;

3/ Décide que la date limite de dépôt des dossiers est fixée pour l'année scolaire 2016/2017 au 30 septembre 2017 ;

4/ Acte le principe selon lequel le régime d'aide relatif à l'accès à la restauration scolaire des familles modestes contraintes sera revu à la baisse pour l'année scolaire 2017/2018 puis
4/ Acte le principe selon lequel le régime d'aide relatif à l'accès à la restauration scolaire des familles modestes contraintes sera revu à la baisse pour l'année scolaire 2017/2018 puis arrêté au 31/07/18 ;

5/ Ouvre une Autorisation d'Engagement en dépense au chapitre 65 de 1 500 000 € selon l'échéancier de paiement suivant :

Crédits de Paiement 2016 = 0 €

Crédits de Paiement 2017 = 1 500 000 €.

Acte déposé en Préfecture
 Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERHOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 550

**Bourse départementale dans le premier cycle du second degré -
Année scolaire 2016-2017
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)
vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adopter, pour l'année scolaire 2016-2017, le régime de la bourse départementale d'enseignement dans le premier cycle du second degré, tel qu'il figure en annexe dans le rapport du Président,

- de fixer la date limite de dépôt des demandes de bourse au 7 novembre 2016.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 551

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Tarification 2017 de la restauration et de l'hébergement
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 551,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Fixe les tarifs de la restauration scolaire dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré de l'Aisne, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- * Collégien demi-pensionnaire occasionnel (1 à 2 repas par semaine) : 3,50 € par repas
- * Collégien demi-pensionnaire régulier (3 repas et plus par semaine) : 3,20 € par repas
- * Agents du Département : 3,03 € par repas
- * Contrats aidés et agents de catégorie C : 3,20 € par repas
- * Autres agents du Ministère de l'Education Nationale : 5,15 € par repas
- * Hôtes de passage et personnes extérieures : 7,58 € par repas
- * Chefs de cuisine : gratuité du repas ;

- Arrête les cas de réfaction suivants pour le tarif demi-pensionnaire régulier au forfait :

- * réfaction au bénéfice des familles nombreuses sur la base du décret n° 63-629 du 26 juin 1963,
- * réfaction lors des absences des élèves pour maladie, stage, voyage, à partir de 5 jours consécutifs,
- * réfaction pour les collégiens qui bénéficient d'un aménagement d'emploi du temps pour intégrer des périodes régulières de stage, sur un ou plusieurs jours de la semaine et tout au long de l'année scolaire, réfaction à partir de 5 jours d'absence non consécutifs ;

- Arrête le prix des repas vendus, à compter du 1^{er} janvier 2017, par les collèges aux communes ou regroupements de communes à :

- * 3,20 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes a fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration,
- * 6,10 € par repas commandé si la commune ou le regroupement de communes n'a pas fourni les personnels suffisants pour assurer le fonctionnement du service de restauration ;

- Fixe, à compter du 1^{er} janvier 2017, le tarif de l'hébergement à :

- * 7,82 € par jour aux collèges de LA FERRE et de VERVINS, se décomposant comme suit :

- * petit-déjeuner : 1,10 €
- * déjeuner : 3,20 €
- * goûter : 0,42 €
- * dîner : 3,10 €
- * nuitée : 0,00 € ;

- Détermine le taux de contribution des usagers aux charges de fonctionnement dans les fourchettes de taux suivantes :

- * 10 à 15 % des recettes de la restauration,
- * 30 à 35 % des recettes de l'hébergement ;

- Arrête, dans le cadre de la contribution des usagers aux charges de fonctionnement, le taux de contribution des usagers aux charges communes à 10 % des recettes de la restauration et de l'hébergement pour les établissements dotés d'une cuisine autonome, ou au taux arrêté par convention pour les établissements dotés d'une cuisine satellite à une cuisine centrale ou d'une cuisine gérée par un regroupement de communes, en rappelant que cette contribution par convention pour les établissements dotés d'une cuisine satellite à une cuisine centrale ou d'une cuisine gérée par un regroupement de communes, en rappelant que cette contribution sera déduite de la dotation globale de fonctionnement versée annuellement aux collèges de l'Aisne ;

- Arrête le taux de contribution des usagers aux charges de personnels à 17 % des recettes de la pension et de la demi-pension sachant que cette contribution sera reversée au Département par les collèges en trois fois au cours de l'année 2017.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉS, AUTONOMIE ET INSERTION**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERLOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 601**Affaires Sociales - Dépenses de fonctionnement
Décision modificative n°2**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 601,

Vu le rapport N° 601,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. Ratifie les inscriptions de crédits de dépenses d'un montant de :

- + 1 500,00 € au chapitre 015,
- + 148 500,00 € au chapitre 017,
- + 17 000,00 € au chapitre 012,
- + 3 990 899,60 € au chapitre 65 ;

2. Ratifie les inscriptions de crédits de recettes d'un montant de :

- + 1 007 899,60 € au chapitre 74,
- + 3 000 000,00 € au chapitre 016,
- + 150 000,00 € au chapitre 017 ;

3. Décide la diminution des Autorisations d'Engagement :

Programme 12 PDI AE 2014-3 (CUI/CAE)	- 185 540,16 €,
Programme 12 PDI AE 2015-4 (CUI/CAE)	- 1 000 000,00 €,
Programme 12 PDI AE 2013-1 (actions d'insertion)	- 119 434,79 €,
Programme 12 PDI AE 2014-1 (actions d'insertion)	- 313 933,75 €,
Programme 12 PDI AE 2014-2 (actions transversales)	- 56 833,51 €,
Programme 12 PDI AE 2015-2 (actions transversales)	- 76 500,13 € ;

4. Ratifie l'augmentation des Autorisations d'Engagement :

Programme 12 PDI AE 2016-1 (actions d'insertion)	+ 250 000,00 €,
Programme 12 PDI AE 2016-2 (actions transversales)	+ 300 000,00 € ;

5. Ouvre deux Autorisations d'Engagement en dépense au chapitre 65 :

L'AE 2016-1 du programme 16 CONCASV pour un montant de 845 812 €, pour le concours « autres actions de prévention » ;

L'AE 2016-2 du programme 16 CONCASV pour un montant de 86 804 € pour le concours « forfait autonomie ».

La ventilation des Crédits de Paiement des autorisations pluriannuelles se fera conformément au document budgétaire.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

<p>RAPPORT N° 602</p>

<p>Affaires Sociales - Investissement</p> <p>Décision Modificative n°2</p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 602,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. Décide la diminution des Autorisations de Programme :

Programme 05AIDOMIPA (Aide à domicile pour personnes âgées)

- 23 639,31 € sur l'AP 2015-1

Programme 01AIDHEBPA (Aide à l'hébergement pour personnes âgées)

- 5 273,00 € sur l'AP 2013-1,

- 67 449,72 € sur l'AP 2014-1,

- 4 428,90 € sur l'AP 2015-1,

- 27 336,00 € sur l'AP 2015-2.

Programme 01AIDHEBPH (Aide à l'hébergement pour personnes handicapées)

- 46 389,00 € sur l'AP 2013-1.

Programme 01GARDENFA (Mode de garde de la petite enfance)

- 22 500,00 € sur l'AP 2015-1,

- 5 232,00 € sur l'AP 2015-2 ;

2. Ratifie la majoration des Crédits de Paiement au chapitre 204 :

Programme 05AIDOMPA (Aide à domicile pour personnes âgées)

+ 7 490,83 € de Crédits de Paiement sur AP 2015-1.

Programme 01AIDHEBPA (Aide à l'hébergement pour personnes âgées)

+ 20 000,00 € de Crédits de Paiement sur AP 2012-1,

+ 99 280,12 € de Crédits de Paiement sur AP 2013-1,

+ 5 872,00 € de Crédits de Paiement sur AP 2015-1,

+ 6 697,05 € de Crédits de Paiement sur AP 2016-1,

+ 20 000,00 € de Crédits de Paiement sur AP 2013-2 ;

3. Ratifie la diminution des Crédits de Paiement au chapitre 204 :

Programme 01AIDHEBPA (Aide à l'hébergement pour personnes âgées)

- 16 951,00 € de Crédits de Paiement sur AP 2016-2.

Programme 01AIDHEBPH (Aide à l'hébergement pour personnes handicapées)

- 46 389,00 € de Crédits de Paiement sur AP 2013-1,

- 96 000,00 € de Crédits de Paiement sur AP 2016-1.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 603**Budget de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
Décision Modificative n° 2 - Exercice 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 603,

Vu le rapport N° 603,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la Décision Modificative n° 2-2016 de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 650**Programme Départemental d'Insertion 2016-2020**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteurs **Mme Isabelle LETRILLART et M. Freddy GRZEZICZAK**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le Programme Départemental d'Insertion 2016-2020 tel que figurant en annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Étaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 701

**Ajustement des crédits dans le domaine de l'environnement
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 701,

Vu le rapport N° 701,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de clôturer les Autorisations d'Engagement suivantes :

SATESE 2015-1
MILAQUAT 2012-1
RANDONNEE 2013-1 ;

2) Ajuste les Autorisations d'Engagement suivantes :

AGENDA21	- 32 000,00 €
11PLANCLIM	- 25 000,00 € ;

3) Ajuste les Crédits de Paiement suivants :

En dépenses

Au chapitre 011 :

AGENDA21	- 5 098,18 €
11PLANCLIM	- 8 000,00 €

Au chapitre 014 :

Enveloppe n° 46242	2 446,00 €
Enveloppe n° 46243	884,00 €

En recettes :

Au chapitre 75 :

Enveloppe n° 43047	884,00 €.
--------------------	-----------

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 702

**Ajustement des crédits
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 702,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de clôturer les Autorisations de Programme suivantes :

HTDEBIT11 2012-1 au chapitre 23
ECLAIRAGE 2010-1
ECLAIRAGE 2013-1
ELECRURALE 2013-1,

2) d'ajuster les Autorisations de Programme suivantes :

FONDASSAI 2012-1	- 343 230 €
FONDASSAI 2014-1	- 184 589 €

3) de ratifier en Crédits de Paiement la somme de 6 146 € au chapitre 204 du Budget départemental et de valider selon l'échéancier figurant dans le document budgétaire.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 703**Demande de subvention - SOLIHA Aisne
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 703,

Vu le rapport N° 703,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Ouvre, au chapitre 65, l'Autorisation d'Engagement suivante :

INFOENERGI AE 2016 à hauteur de 60 779,00 €
selon l'échéancier de Crédits de Paiement figurant dans le document budgétaire ;

2) Ratifie l'inscription d'un Crédit de Paiement de 42 545,30 € au chapitre 65 ;

3) Valide le contenu de la convention 2016 jointe en annexe au rapport du Président ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention ;

5) Alloue une subvention de 60 779 € à l'association SOLIHA Aisne pour financer la continuité et le renforcement du réseau de Conseil en Maîtrise de l'Energie dans le département de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 08/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 750

Randonnée - PDIPR - Convention cadre d'aménagement et d'entretien des circuits de randonnée du département de l'Aisne
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 750,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de charte départementale de la randonnée ainsi que le projet de convention cadre qui unira le Département avec les structures intercommunales, associatives ou fédérales concernées ;

2) Donne délégation à la Commission permanente pour individualiser chacune des conventions qui sera signée avec les structures précitées.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE TERRITORIALE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 801**Ajustements des crédits
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 801,

Vu le rapport N° 801,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de clôturer les programmes suivants :

TERRITOIRE 2012-1
TERRITOIRE 2013-2
CONTEURO 2007-1
ALLEMANT 2014-1

2) d'ajuster l'Autorisation d'Engagement suivante :

CONTEURO 2011-1

- 132 894 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 850

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation
de la programmation 2016-2018 du Territoire de la Communauté de
communes des Portes de la Thiérache
Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu le rapport N° 850, ...

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la nouvelle programmation triennale 2016-2018 du Territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache ;

2) Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur les dossiers qui lui seront soumis au titre de la présente programmation et individualiser les montants de subvention correspondants.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 4 JUILLET 2016**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 072
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L.3121-19 et L.3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence du rapport n° 072,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 072 intitulé :

- Attribution de mandats spéciaux,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERHOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 001**Demande de garantie d'emprunt présentée par l'EHPAD Bon Repos de BRAINE pour des travaux de mise en sécurité incendie et accessibilité**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 9 février 2015, relative au rapport n° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'accorder la garantie du Conseil départemental de l'Aisne à l'Association de gestion des EHPAD « Bon Repos » de BRAINE et VAILLY-SUR--AISNE à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 100 000 € à souscrire par l'Association « Bon Repos » auprès du Crédit Agricole du Nord-Est selon les caractéristiques financières et conditions figurant en annexe.

Ce prêt est destiné à financer des travaux de mise en conformité des Systèmes de Sécurité Incendie et d'accessibilité sur le site de BRAINE (cette opération revêt un caractère obligatoire).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 1 100 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité : mensuelle

Taux d'intérêt fixe : 1,89 %

Date valeur de la réalisation : 01/04/2016

Mensualité : 7 023,02 €.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association « Bon Repos » dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole du Nord-Est, le Conseil départemental de l'Aisne s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Association « Bon Repos » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes de cautionnement à intervenir, relatifs au contrat de prêt passé entre le Crédit Agricole du Nord-Est et l'Association « Bon Repos ».

Acte déposé en Préfecture
Le 20/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX



TABLEAU D'AMORTISSEMENT PAR FORMULE

Référence de référence
Référence de prêt

Echéance		Montant échéance	intérêts ("capit.)	Autres	Capital amorti	Capital restant dû
Rang	Date					
	31/03/2018					1 000 000,00
1	31/03/2018	7 000,00	1 722,50		5 277,50	1 000 000,00
2	31/03/2018	7 000,00	1 724,11		5 275,89	1 000 000,00
3	31/03/2018	7 000,00	1 715,87		5 284,13	1 000 000,00
4	31/03/2018	7 000,00	1 707,66		5 292,34	1 000 000,00
5	31/03/2018	7 000,00	1 699,48		5 300,52	1 000 000,00
6	31/03/2018	7 000,00	1 691,31		5 308,69	1 000 000,00
7	31/03/2018	7 000,00	1 683,17		5 316,83	1 000 000,00
8	31/03/2018	7 000,00	1 675,06		5 324,94	1 000 000,00
9	31/03/2018	7 000,00	1 666,97		5 333,03	1 000 000,00
10	31/03/2018	7 000,00	1 658,90		5 341,10	1 000 000,00
11	31/03/2018	7 000,00	1 650,86		5 349,14	1 000 000,00
12	31/03/2018	7 000,00	1 642,84		5 357,16	1 000 000,00
13	31/03/2018	7 000,00	1 634,84		5 365,16	1 000 000,00
14	31/03/2018	7 000,00	1 626,86		5 373,14	1 000 000,00
15	31/03/2018	7 000,00	1 618,90		5 381,10	1 000 000,00
16	31/03/2018	7 000,00	1 611,00		5 389,00	1 000 000,00
17	31/03/2018	7 000,00	1 603,11		5 396,89	1 000 000,00
18	31/03/2018	7 000,00	1 595,24		5 404,76	1 000 000,00
19	31/03/2018	7 000,00	1 587,38		5 412,62	1 000 000,00
20	31/03/2018	7 000,00	1 579,54		5 420,46	1 000 000,00
21	31/03/2018	7 000,00	1 571,71		5 428,29	1 000 000,00
22	31/03/2018	7 000,00	1 563,90		5 436,10	1 000 000,00
23	31/03/2018	7 000,00	1 556,11		5 443,89	1 000 000,00
24	31/03/2018	7 000,00	1 548,33		5 451,67	1 000 000,00
25	31/03/2018	7 000,00	1 540,57		5 459,43	1 000 000,00
26	31/03/2018	7 000,00	1 532,82		5 467,18	1 000 000,00
27	31/03/2018	7 000,00	1 525,09		5 474,91	1 000 000,00
28	31/03/2018	7 000,00	1 517,37		5 482,63	1 000 000,00
29	31/03/2018	7 000,00	1 509,67		5 490,33	1 000 000,00
30	31/03/2018	7 000,00	1 501,98		5 498,02	1 000 000,00
31	31/03/2018	7 000,00	1 494,30		5 505,70	1 000 000,00
32	31/03/2018	7 000,00	1 486,64		5 513,36	1 000 000,00
33	31/03/2018	7 000,00	1 479,00		5 521,00	1 000 000,00
34	31/03/2018	7 000,00	1 471,37		5 528,63	1 000 000,00
35	31/03/2018	7 000,00	1 463,76		5 536,24	1 000 000,00
36	31/03/2018	7 000,00	1 456,16		5 543,84	1 000 000,00
37	31/03/2018	7 000,00	1 448,58		5 551,42	1 000 000,00
38	31/03/2018	7 000,00	1 441,01		5 559,00	1 000 000,00
39	31/03/2018	7 000,00	1 433,46		5 566,54	1 000 000,00
40	31/03/2018	7 000,00	1 425,92		5 574,06	1 000 000,00
41	31/03/2018	7 000,00	1 418,40		5 581,56	1 000 000,00
42	31/03/2018	7 000,00	1 410,89		5 589,04	1 000 000,00
43	31/03/2018	7 000,00	1 403,40		5 596,50	1 000 000,00
44	31/03/2018	7 000,00	1 395,92		5 603,94	1 000 000,00
45	31/03/2018	7 000,00	1 388,46		5 611,36	1 000 000,00
46	31/03/2018	7 000,00	1 381,01		5 618,76	1 000 000,00
47	31/03/2018	7 000,00	1 373,58		5 626,14	1 000 000,00
48	31/03/2018	7 000,00	1 366,16		5 633,50	1 000 000,00
49	31/03/2018	7 000,00	1 358,76		5 640,84	1 000 000,00
50	31/03/2018	7 000,00	1 351,37		5 648,16	1 000 000,00
51	31/03/2018	7 000,00	1 344,00		5 655,46	1 000 000,00



TABLEAU D'AMORTISSEMENT PAR FORMULE

Référence du partenaire 0
Référence du prêt :

Échéance		Montant échéance	Intérêts (*=capl.)	Autres	Capital amorti	Capital restant dû
Rang	Date					
51	01/07/2020	7 023,02	1 299,38		5 723,64	819 280,86
52	01/08/2020	7 023,02	1 290,37		5 732,65	813 548,21
53	01/09/2020	7 023,02	1 281,34		5 741,68	807 808,53
54	01/10/2020	7 023,02	1 272,30		5 750,72	802 055,81
55	01/11/2020	7 023,02	1 263,24		5 759,78	796 296,03
56	01/12/2020	7 023,02	1 254,17		5 768,85	790 527,18
57	01/01/2021	7 023,02	1 245,08		5 777,94	784 749,24
58	01/02/2021	7 023,02	1 235,98		5 787,04	778 962,20
59	01/03/2021	7 023,02	1 226,87		5 796,15	773 168,05
60	01/04/2021	7 023,02	1 217,74		5 805,28	767 360,77
61	01/05/2021	7 023,02	1 208,59		5 814,43	761 548,34
62	01/06/2021	7 023,02	1 199,44		5 823,58	755 722,76
63	01/07/2021	7 023,02	1 190,28		5 832,76	749 890,00
64	01/08/2021	7 023,02	1 181,09		5 841,94	744 048,06
65	01/09/2021	7 023,02	1 171,88		5 851,14	738 196,92
66	01/10/2021	7 023,02	1 162,66		5 860,36	732 336,58
67	01/11/2021	7 023,02	1 153,43		5 869,59	726 466,97
68	01/12/2021	7 023,02	1 144,19		5 878,83	720 588,14
69	01/01/2022	7 023,02	1 134,93		5 888,09	714 700,05
70	01/02/2022	7 023,02	1 125,65		5 897,37	708 802,68
71	01/03/2022	7 023,02	1 116,36		5 906,66	702 896,02
72	01/04/2022	7 023,02	1 107,06		5 915,98	696 980,04
73	01/05/2022	7 023,02	1 097,74		5 925,28	691 054,78
74	01/06/2022	7 023,02	1 088,41		5 934,61	685 120,17
75	01/07/2022	7 023,02	1 079,06		5 943,96	679 176,21
76	01/08/2022	7 023,02	1 069,70		5 953,32	673 222,89
77	01/09/2022	7 023,02	1 060,33		5 962,69	667 260,20
78	01/10/2022	7 023,02	1 050,93		5 972,09	661 288,11
79	01/11/2022	7 023,02	1 041,53		5 981,49	655 306,62
80	01/12/2022	7 023,02	1 032,11		5 990,91	649 315,71
81	01/01/2023	7 023,02	1 022,67		6 000,35	643 315,36
82	01/02/2023	7 023,02	1 013,22		6 009,80	637 305,58
83	01/03/2023	7 023,02	1 003,78		6 019,28	631 286,30
84	01/04/2023	7 023,02	994,28		6 028,74	625 257,58
85	01/05/2023	7 023,02	984,78		6 038,24	619 219,32
86	01/06/2023	7 023,02	975,27		6 047,75	613 171,57
87	01/07/2023	7 023,02	965,74		6 057,27	607 114,30
88	01/08/2023	7 023,02	956,21		6 066,81	601 047,49
89	01/09/2023	7 023,02	946,58		6 076,37	594 971,12
90	01/10/2023	7 023,02	937,08		6 085,94	588 885,18
91	01/11/2023	7 023,02	927,49		6 095,53	582 789,65
92	01/12/2023	7 023,02	917,88		6 105,13	576 684,52
93	01/01/2024	7 023,02	908,28		6 114,74	570 569,78
94	01/02/2024	7 023,02	898,63		6 124,37	564 445,41
95	01/03/2024	7 023,02	889,00		6 134,02	558 311,39
96	01/04/2024	7 023,02	879,34		6 143,88	552 167,71
97	01/05/2024	7 023,02	869,68		6 153,36	546 014,35
98	01/06/2024	7 023,02	859,97		6 163,05	539 851,30
99	01/07/2024	7 023,02	850,27		6 172,75	533 678,55
100	01/08/2024	7 023,02	840,54		6 182,48	527 496,07
101	01/09/2024	7 023,02	830,81		6 192,21	521 303,86

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST
Société coopérative à capital variable - Etablissement de crédit - Société de courtage d'assurances
Prestataire de services d'investissement agréés et contrôlés par

Autorité de Contrôle Prudentiel : 61 rue Talbot 75436 Paris Cedex 03. Voir le site : www.banque-france.fr

Siège social : 25, rue Libargier - 51088 REIMS CEDEX - Tél : 03 26 83 30 00 - Télécopie 03 26 83 30 09

N° Siren 394 157 085 RCS Reims - N°ORIAS 07 022 663 - T.V.A : FR42 394 15 7085 - www.ca-nord-est.fr



TABLEAU D'AMORTISSEMENT PAR FORMULE

Modèle n° 2 (à compléter)
Révisé le 01/01/2011

6

Échéances		Montant échéance	Intérêts (incap.)	Autres	Capital amorti	Capital restant dû
Rang	Date					
102	01/01/2024	7 873,62	621,64		6 251,97	304 880,26
103	01/01/2024	7 873,62	611,28		6 262,34	298 617,92
104	01/01/2024	7 873,62	601,50		6 273,12	292 344,80
105	01/01/2024	7 873,62	591,70		6 284,92	286 051,88
106	01/01/2024	7 873,62	581,94		6 297,68	279 749,20
107	01/01/2024	7 873,62	572,22		6 311,40	273 427,80
108	01/01/2024	7 873,62	562,54		6 326,08	267 086,72
109	01/01/2024	7 873,62	552,90		6 341,72	260 725,00
110	01/01/2024	7 873,62	543,30		6 358,32	254 342,68
111	01/01/2024	7 873,62	533,74		6 375,88	247 939,80
112	01/01/2024	7 873,62	524,22		6 394,40	241 516,40
113	01/01/2024	7 873,62	514,74		6 413,88	235 072,52
114	01/01/2024	7 873,62	505,30		6 434,32	228 608,20
115	01/01/2024	7 873,62	495,90		6 455,72	222 123,48
116	01/01/2024	7 873,62	486,54		6 478,08	215 618,40
117	01/01/2024	7 873,62	477,22		6 501,40	209 092,96
118	01/01/2024	7 873,62	467,94		6 525,68	202 547,28
119	01/01/2024	7 873,62	458,70		6 550,92	195 981,36
120	01/01/2024	7 873,62	449,50		6 577,12	189 394,24
121	01/01/2024	7 873,62	440,34		6 604,28	182 785,96
122	01/01/2024	7 873,62	431,22		6 632,40	176 156,56
123	01/01/2024	7 873,62	422,14		6 661,52	169 506,04
124	01/01/2024	7 873,62	413,10		6 691,62	162 834,42
125	01/01/2024	7 873,62	404,10		6 722,72	156 141,70
126	01/01/2024	7 873,62	395,14		6 754,82	149 427,88
127	01/01/2024	7 873,62	386,22		6 787,92	142 692,96
128	01/01/2024	7 873,62	377,34		6 822,02	135 936,94
129	01/01/2024	7 873,62	368,50		6 857,12	129 159,82
130	01/01/2024	7 873,62	359,70		6 893,22	122 361,60
131	01/01/2024	7 873,62	350,94		6 930,32	115 542,28
132	01/01/2024	7 873,62	342,22		6 968,42	108 701,86
133	01/01/2024	7 873,62	333,54		7 007,52	101 840,34
134	01/01/2024	7 873,62	324,90		7 047,62	94 957,72
135	01/01/2024	7 873,62	316,30		7 088,72	88 054,00
136	01/01/2024	7 873,62	307,74		7 130,82	81 129,18
137	01/01/2024	7 873,62	299,22		7 173,92	74 183,26
138	01/01/2024	7 873,62	290,74		7 218,02	67 215,24
139	01/01/2024	7 873,62	282,30		7 263,12	60 226,12
140	01/01/2024	7 873,62	273,90		7 309,22	53 215,90
141	01/01/2024	7 873,62	265,54		7 356,32	46 184,58
142	01/01/2024	7 873,62	257,22		7 404,42	39 132,16
143	01/01/2024	7 873,62	248,94		7 453,52	32 058,64
144	01/01/2024	7 873,62	240,70		7 503,62	25 064,02
145	01/01/2024	7 873,62	232,50		7 554,72	18 149,30
146	01/01/2024	7 873,62	224,34		7 606,82	11 314,48
147	01/01/2024	7 873,62	216,22		7 660,92	4 559,56
148	01/01/2024	7 873,62	208,14		7 717,02	-1 115,46
149	01/01/2024	7 873,62	200,10		7 775,12	-4 890,54
150	01/01/2024	7 873,62	192,10		7 835,22	-8 685,62
151	01/01/2024	7 873,62	184,14		7 897,32	-12 500,70
152	01/01/2024	7 873,62	176,22		7 961,42	-16 335,88
153	01/01/2024	7 873,62	168,34		8 027,52	-20 191,06
154	01/01/2024	7 873,62	160,50		8 095,62	-24 066,24
155	01/01/2024	7 873,62	152,70		8 165,72	-27 961,42
156	01/01/2024	7 873,62	144,94		8 237,82	-31 876,60
157	01/01/2024	7 873,62	137,22		8 311,92	-35 811,78
158	01/01/2024	7 873,62	129,54		8 388,02	-39 766,96
159	01/01/2024	7 873,62	121,90		8 466,12	-43 742,14
160	01/01/2024	7 873,62	114,30		8 546,22	-47 737,32
161	01/01/2024	7 873,62	106,74		8 628,32	-51 752,50
162	01/01/2024	7 873,62	99,22		8 712,42	-55 787,68
163	01/01/2024	7 873,62	91,74		8 798,52	-59 842,86
164	01/01/2024	7 873,62	84,30		8 886,62	-63 918,04
165	01/01/2024	7 873,62	76,90		8 976,72	-68 013,22
166	01/01/2024	7 873,62	69,54		9 068,82	-72 128,40
167	01/01/2024	7 873,62	62,22		9 162,92	-76 263,58
168	01/01/2024	7 873,62	54,94		9 259,02	-80 418,76
169	01/01/2024	7 873,62	47,70		9 357,12	-84 593,94
170	01/01/2024	7 873,62	40,50		9 457,22	-88 789,12
171	01/01/2024	7 873,62	33,34		9 559,32	-93 004,30
172	01/01/2024	7 873,62	26,22		9 663,42	-97 239,48
173	01/01/2024	7 873,62	19,14		9 769,52	-101 494,66
174	01/01/2024	7 873,62	12,10		9 877,62	-105 769,84
175	01/01/2024	7 873,62	5,10		9 987,72	-110 065,02
176	01/01/2024	7 873,62	0,14		10 099,82	-114 380,20
177	01/01/2024	7 873,62			10 213,92	-118 715,38

Page 6/6

CAISSA DÉPARTEMENTALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD-EST

Siège social : 10 rue de la République - 59100 Valenciennes - Tél : 03 20 31 11 11 - Fax : 03 20 31 11 12

Site internet : www.crdm-nord-est.com

Crédit Agricole Nord-Est est membre du Réseau National de Crédit Agricole. www.credit-agricole.fr

Crédit Agricole Nord-Est est membre du Réseau National de Crédit Agricole. www.credit-agricole.fr

Crédit Agricole Nord-Est est membre du Réseau National de Crédit Agricole. www.credit-agricole.fr

Document communiqué en vertu de la Loi n° 78-17 du 6-1-1978



TABLEAU D'AMORTISSEMENT PAR FORMULE

Référence du partenaire : 0
Référence du prêt :

Échéance		Montant échéance	Intérêts (*=capl.)	Autres	Capital amorti	Capital restant dû
Rang	Date					
153	01/01/2029	7 023,02	302,75		6 720,27	185 502,41
154	01/02/2029	7 023,02	292,17		6 730,85	178 771,56
155	01/03/2029	7 023,02	281,57		6 741,45	172 030,11
156	01/04/2029	7 023,02	270,95		6 752,07	165 278,04
157	01/05/2029	7 023,02	260,31		6 762,71	158 515,33
158	01/06/2029	7 023,02	249,66		6 773,36	151 741,97
159	01/07/2029	7 023,02	238,99		6 784,03	144 957,94
160	01/08/2029	7 023,02	228,31		6 794,71	138 163,23
161	01/09/2029	7 023,02	217,61		6 805,41	131 357,82
162	01/10/2029	7 023,02	206,89		6 816,13	124 541,69
163	01/11/2029	7 023,02	196,15		6 826,87	117 714,82
164	01/12/2029	7 023,02	185,40		6 837,62	110 877,20
165	01/01/2030	7 023,02	174,63		6 848,38	104 028,81
166	01/02/2030	7 023,02	163,85		6 859,17	97 169,64
167	01/03/2030	7 023,02	153,04		6 869,98	90 299,66
168	01/04/2030	7 023,02	142,22		6 880,80	83 418,86
169	01/05/2030	7 023,02	131,38		6 891,64	76 527,22
170	01/06/2030	7 023,02	120,53		6 902,49	69 624,73
171	01/07/2030	7 023,02	109,66		6 913,36	62 711,37
172	01/08/2030	7 023,02	98,77		6 924,25	55 787,12
173	01/09/2030	7 023,02	87,86		6 935,16	48 851,96
174	01/10/2030	7 023,02	76,94		6 946,00	41 905,96
175	01/11/2030	7 023,02	66,00		6 957,02	34 948,94
176	01/12/2030	7 023,02	55,04		6 967,98	27 980,96
177	01/01/2031	7 023,02	44,07		6 978,95	21 001,93
178	01/02/2031	7 023,02	33,08		6 989,84	14 011,99
179	01/03/2031	7 023,02	22,07		7 000,95	7 011,04
180	01/04/2031	7 022,08	11,04		7 011,04	
TOTAL			164 142,65		1 100 000,00	

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable - Etablissement de crédit - Société de courtage d'assurances

Prestataire de services d'investissement agréé et contrôlé par

Autorité de Contrôle Prudentiel 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 08 Voir le site : www.banque-france.fr

Siège social 25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX - Tél 03 26 83 30 00 - Télécopie 03 26 83 30 09

N° Siren 394 157 085 RCS Reims - N°ORIAS 07 022 682 - T.V.A. FR42 794 15 7085 - www.ca-nord-est.fr

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 002**Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016 pour les communes et groupements défavorisés**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'à la dernière page de l'annexe jointe au rapport, le total du fonds à répartir concernant les groupements s'élève à 264 220,00 € et non à 264 219,99 € comme indiqué,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre),

Décide d'adopter la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016 telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 003

**Accueil du Public et préservation des milieux naturels en forêts domaniales - Avenant 2016 à la convention entre le Département de l'Aisne et l'Office National des Forêts (ONF)
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au titre du partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), l'avenant déclinant les actions prévues pour l'année 2016 ;

2) Alloue à l'ONF, au titre de la Taxe d'Aménagement, conformément aux éléments figurant au rapport du Président, une subvention d'un montant global de 55 000 € ;

3) Impute cette participation au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 004

**Aide à l'équipement des collectivités locales en matière
d'Assainissement collectif, d'alimentation en eau potable et de
défense contre l'incendie
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 014,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 9 décembre 2013, relative au rapport n° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon

- **100 000 €** pour un montant subventionnable de 825 746 € HT : Commune de CHEZY-EN-ORXOIS pour la création d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées et de réseaux de collecte – phase 1.

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

- 13 000 € pour un montant subventionnable de 65 000 € HT : Syndicat des Eaux de Montgobert pour le bouclage entre COEUVRES-ET-VALSERY et CUTRY.

CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames

- 3 487,50 € pour un montant subventionnable de 13 950 € HT : Commune de SAINTE CROIX pour la mise en place d'une citerne incendie ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 ;

3) Annule la subvention 1 458 € à la commune de VIELS-MAISONS pour la pose d'un poteau incendie PVR « les Bordeaux ».

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 005

**Contrat de Redynamisation des Sites de Défense
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de financer les opérations suivantes portées par la commune COUVRON-ET-AUMENCOURT, comme suit :

Reconstruction des installations de production d'eau potable et d'assainissement de la future zone d'activités : 280 000 €, soit 17,50 % d'une assiette subventionnable de 1 600 000 € ;

- Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 006

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement
des collectivités territoriales en matière d'Aménagement Rural, de
Culture et de Transports
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :

- **2 870 €** pour un montant subventionnable de 14 350 € HT : Commune de VEUILLY-LA-POTERIE pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château et de ses environs :

- **1 307 €** pour un montant subventionnable de 6 534 € HT : Commune de LE PLESSIER-HULEU pour l'isolation phonique de la salle communale ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Pays de la Serre :

- **1 231 €** pour un montant subventionnable de 2 462 € HT : Commune de VERNEUIL-SUR-SERRE pour la construction d'un abribus au point d'arrêt « Ecole » ;

CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :

- **2 793 €** pour un montant subventionnable de 13 967 € HT : Commune de POMMIERS pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **2 006 €** pour un montant subventionnable de 6 687 € HT : Commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour l'acquisition de mobilier et matériel pour la cuisine de la salle des fêtes communale ;
- **3 293 €** pour un montant subventionnable de 16 466 € HT : Commune de CHARMES pour la modernisation de l'éclairage public (commune non adhérente à l'USEDA) ;

2) Prend acte que la somme de **13 500 €** sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 007**Contrat Départemental de Développement Local - Aide aux
collectivités territoriales en matière d'entretien du patrimoine
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Communauté de communes du Canton de Saint-Simon

- **18 174 €** pour un montant subventionnable de 60 581 € HT : Commune de MONTESCOURT-LIZEROLLES pour la rénovation du mur de l'église.

Communauté de communes du Val de l'Ailette

- **1 015 €** pour un montant subventionnable de 4 059 € HT : Commune de LEUILLY-SOUS-COUCY pour la restauration du monument de la 7^{ème} D.I.,
- **5 522 €** pour un montant subventionnable de 22 088 € HT : Commune de SELENS pour l'installation du chauffage de l'église,

- **932 €** pour un montant subventionnable de 3 728 € HT : Commune de SELENS pour la réparation des vitraux de l'église,
- **11 699 €** pour un montant subventionnable de 46 796 € HT : Commune de FOLEMBRAY pour la réfection de la toiture de l'église.

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

- **605 €** pour un montant subventionnable de 1 210 € HT : Commune de FIEULAINÉ pour la réfection du calvaire,
- **16 660 €** pour un montant subventionnable de 83 224 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour le remplacement des éclairages d'illuminations de la tour porche et de la flèche de la Basilique,
- **3 510 €** pour un montant subventionnable de 7 020 € HT : Commune d'OMISSY pour la campagne de capture et de protection de l'église contre les pigeons ;

2) Prend acte que la somme de 58 117 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 008

**Contrat Départemental de Développement local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements
urbains
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon

- 3 706 € pour un montant subventionnable de 14 822 € HT : Commune d'HAPPENCOURT pour la création d'un parking aux abords du foyer rural ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières

- 108 600 € pour un montant subventionnable de 271 500 € HT : Commune d'HIRSON pour l'aménagement liaison douce centre-ville / lycée ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays de La Serre

- 1 375 € pour un montant subventionnable de 10 629 € HT : Commune de VESLES ET CAUMONT pour des travaux d'accessibilité au cimetière ;

CDDL de la Communauté de communes de Chauny / Tergnier

- 280 462 € pour un montant subventionnable de 1 402 308 € HT : Commune de CHAUNY pour la redynamisation du centre-ville (création d'un îlot paysager) ;
- 27 083 € pour un montant subventionnable de 108 333 € HT : Commune de CHAUNY pour la requalification du centre-ville – rue Anatole France (zone de stationnement) ;
- 83 333 € pour un montant subventionnable de 416 667 € HT : Commune de CHAUNY pour la requalification du centre-ville – réaménagement de l'îlot Saint-Martin – (aménagement du quartier) ;

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de LAON

- 5 752 € pour un montant subventionnable de 28 757 € HT : Commune de CHERET pour la zone de retournement Chemin de Vauxbrésils et achat du terrain ;

2) Prend acte que la somme de 510 311 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 009

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière de
développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

vu le rapport n° 009,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 30 septembre 2013, relative au rapport n° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon :

- **2 036 €** pour un montant subventionnable de 10 181 € HT : commune de FONTAINE-LES-CLERCS pour la création d'un jardin du souvenir,

CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- **4 935 €** pour un montant subventionnable de 19 739 € HT : commune de VENEROLLES pour les travaux dans les bâtiments communaux,
- **1 517 €** pour un montant subventionnable de 6 068 € HT : commune de WASSIGNY pour le remplacement des portes à la bibliothèque municipale,

CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières :

- **8 043 €** pour un montant subventionnable de 20 108 € HT : commune de COINGT pour l'agrandissement de la mairie,

CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames :

- **1 432 €** pour un montant subventionnable de 5 728 € HT : commune de BOURG-ET-COMIN pour le remplacement de la porte de la mairie,
- **646 €** pour un montant subventionnable de 2 582 € HT : commune de BOURG-ET-COMIN pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux bâtiments communaux,

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :

- **1 024 €** pour un montant subventionnable de 5 122 € HT : commune de BUCY-LES-CERNY pour la réfection de la mairie et de la salle communale,
- **4 500 €** pour un montant subventionnable de 22 500 € HT : commune de VORGES pour l'aménagement des toilettes pour accessibilité handicapés ;

2) Prend acte que la somme de 24 133 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, la subvention sur l'opération suivante :

CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :

- **4 668 €** pour un montant subventionnable de 15 560 € HT : commune de BONNESVALYN pour l'extension de l'atelier municipal
- **4 668 €** pour un montant subventionnable de 15 560 € HT : commune de BONNESVALYN pour l'extension de l'atelier municipal.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 010**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière de logement
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château

- 26 565 € pour un montant subventionnable de 132 825 € HT : Commune d'ARCY-SAINTE-RESTITUE pour l'aménagement de deux logements ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre

- 1 500 € pour un montant subventionnable de 3 500 € HT : Commune de MONTIGNY-SOUS-MARLE pour la réfection et la mise aux normes électriques du logement communal situé 1 rue des Moutons ;

CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames

- 3 000 € pour un montant subventionnable de 50 895 € HT : Commune de GOUDELANCOURT-LES-BERRIEUX pour la réfection du logement communal situé 1 rue de l'église (réfection complète du logement. LOGEMENT VACANT) ;

2) Prend acte que la somme de 31 065 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 011

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'éducation et de
sport
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Communauté de communes Chauny-Tergnier

- **1 966 €** pour un montant subventionnable de 7 863 € HT : Commune de CONDREN pour des travaux au groupe scolaire des Quatre Chemins ;
- **924 €** pour un montant subventionnable de 3 696 € HT : Commune de CONDREN pour l'Aménagement d'une aire de jeux au groupe scolaire des Quatre Chemins ;
- **746 €** pour un montant subventionnable de 2 983 € HT : Commune de CONDREN pour la mise en place d'un atelier informatique au groupe scolaire des Quatre Chemins ;

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

- **12 140 €** pour un montant subventionnable de 40 474 € HT : Commune d'HARLY pour l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées ;
- **32 000 €** pour un montant subventionnable de 96 900 € HT : Commune de GAUCHY pour la construction d'un club house au stade de foot Barran ;

2) Prend acte que la somme de 47 776 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 012

**Programme départemental d'électrification 2016
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 843, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 843, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) de financer les opérations figurant au programme d'électrification 2016 « DR 2016 » présenté par l'USEDA à hauteur de 1 935 031 € sur une assiette éligible de 2 954 049,69 € HT,

2) de financer les travaux de dissimulation du réseau BT Rue Principale sur la commune de DOHIS présentés par la Fédération Départementale d'Énergie des Ardennes à hauteur de 64 969 € HT sur une assiette éligible de 86 624,24 € HT,

3) d'imputer cette participation sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 013
Subvention départementale 2016 à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne
- Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 306, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 306, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le projet de convention, figurant en annexe au rapport du Président, concernant le partenariat 2016 du Département avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 014

**Subvention départementale 2016 à l'Agence de Développement et de
Réservation Touristiques (ADRT)
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 303, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 303, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le projet de convention, figurant en annexe au rapport du Président, concernant le partenariat 2016 du Département avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 015

Véloroutes - Demande de financement au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour l'aménagement d'une signalisation touristique et d'interprétation le long de l'EuroVelo 3 dans l'Aisne
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Sollicite un financement européen dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 40 % sur une base subventionnable de 280 000 € HT, soit 112 000 € de subvention. Cette aide porterait sur la mise en œuvre de la signalisation touristique et d'interprétation de l'EuroVelo 3 dans l'Aisne ;

2) Autorise le Président à déposer le dossier et à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et toutes les autres pièces relatives à l'obtention de cette subvention ;

3) Le reste à charge sera imputé au chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 016

**Véloroutes - Demande de financement auprès de la Région pour
l'aménagement d'une passerelle à SORBAIS et l'aménagement d'une
section cyclable entre LAON et MONAMPTEUIL**

*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Sollicite un financement auprès de la Région Hauts de France à hauteur de 50 % sur une base subventionnable de 400 000 € HT, soit 200 000 € de subvention. Cette aide porte sur l'aménagement d'une passerelle à SORBAIS et la création de bandes cyclables entre URCEL et MONAMPTEUIL ainsi que la pose d'un jalonnement directionnel « vélo » entre LAON et MONAMPTEUIL ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à déposer le dossier, et à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et toutes les autres pièces relatives à l'obtention de ces subventions ;

3) Le reste à charge sera imputé au chapitre 21 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 017

Réforme et vente d'un véhicule de service

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à réformer et à vendre le véhicule 6985VZ02 à la Ville de SOISSONS au prix de 8 000 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 018

Aide aux commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale 2014-2018

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue, sur les crédits inscrits au chapitre 65, les subventions ci-après :

Soissonnais 14-18 NOUVRON-VINGRE Exposition « 1916 en Soissonnais » :	2 800 €
Les Amis du musée du Vermandois VERMAND Conférences sur la Grande guerre et exposition sur l'observation aérienne :	1 350 €
Les Amis du Colonel Driant NEUFCHATEL-SUR-AISNE Réalisation d'une médaille souvenir de la mort du Colonel Driant :	1 000 €
Office du Tourisme de Coucy COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE Manifestation consacrée au Canon de Coucy :	1 800 €

Association Regain Roucy ROUCY Installation d'un pupitre explicatif, édition d'un livret complétant la plaque aux 6 fusillés de Roucy, inauguration :	2 600 €
Association Correspondance Côte 108 BERRY-AU-BAC Rencontres 14-18 Berry-Bac :	1 095 €
Collège CORBENY Projet autour d'Apollinaire en 2016 :	393 €
Association AD Aisne Festival « les Elles du Jazz » :	2 538 €
Communauté de communes Chemin des Dames 10 concerts centenaire Pays de LAON :	1 000 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSFAUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

<p>RAPPORT N° 019 Aide départementale pour l'organisation de classes de neige : campagne 2016 # Compétence partagée</p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue les subventions aux organismes demandeurs suivants :

- Coopérative scolaire Ecole Y. Brès de FAUCOU COURT	550 €
- Commune de NESLES LA MONTAGNE	1 100 € ;

2) Gage la dépense d'un montant de 1 650 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 020

**Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs réalisés
à CAP'Aisne
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, pour l'organisation des séjours éducatifs à Cap' Aisne, CHAMOUILLE selon les détails repris dans le rapport du Président, les subventions aux organismes demandeurs suivant :

- Ecole primaire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT	3 780,00 €
- Collège Jacques Prévert de FLAVY-LE-MARTEL	1 134,00 €
- Ecole élémentaire Vatin de FRESNOY-LE-GRAND	2 058,00 €

- Ecole primaire de FRIERES-FAILLOUEL	2 170,00 €
- Ecole primaire Raymonde Fiolet de SOISSONS	1 820,00 €
- Ecole du Centre de SOISSONS	1 456,00 € ;

2) Gage la dépense d'un montant de 12 418,00 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 021

**Avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs 2016 avec le CPIE
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 022

**Contribution départementale aux écoles de musique - Exercice 2016 -
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 503,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Fixe, au titre de l'exercice 2016, le montant des subventions de fonctionnement pour les écoles de musique non contrôlées par l'Etat :

- Association Ecole de Musique de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU - FOLEMBRAY	21 690 €
- Ecole de Musique associative du Val de l'Aisne de BRAINE	21 690 €
- Communauté de communes du Chemin des Dames	12 719 €
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de CONDE-EN-BRIE	35 460 €
- Ville de GAUCHY	21 690 €
- Centre Intercommunal d'Education Musicale de GUIGNICOURT	21 690 €
- Communauté de communes du Pays de la Serre	35 460 €
- Ville d'HIRSON	21 690 €

- Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon	31 192 €
- Commune de RIBEMONT	21 690 €
- Communauté de communes du canton de SAINT-SIMON	35 460 €
- Association Ecole de Musique Intercommunale Les 4 Chemins de SISSONNE	21 690 €
- Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne	32 063 €
- Association Ecole de Musique Intercommunale du canton de VERMAND	20 710 €
- Association Thiérache Animation Culture Tourisme (TACT) de ROZOY-SUR-SERRE	18 736 €
- Communauté de communes du Tardenois	35 214 €
- Ville de TERGNIER	21 690 €
- Communauté de communes de la Thiérache du Centre	35 460 €
- Ville de CHATEAU-THIERRY	21 690 €
- Ville de CHAUNY	17 867 €
- Communauté de communes de VILLERS-COTTERETS/Forêt de Retz	11 458 € ;

2) Prend acte qu'il subsiste un solde de 196 735 € à verser sur les subventions ainsi fixées, compte tenu du versement d'acomptes tel que décidé par l'Assemblée départementale lors de sa réunion de Programmation 2016 ;

3) Prend acte de la reprise de l'activité de l'école de musique de GUISE, par l'association « Ecole de musique intercommunale du Pays de Guise », à compter de septembre 2016 et fixe le montant de la participation départementale à 12 057 €, au regard de ses 4 mois d'activité ;

4) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOD, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 023**Dégâts au patrimoine monumental
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le deuxième volet du programme 2016 des travaux sur le patrimoine monumental suite aux intempéries, pour un montant total de subvention de 74 673,20 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;

- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2016/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 024

**Etablissements privés sous contrat d'association de niveau collègue -
Demande d'aide aux investissements - Programme 2016**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre),

Décide :

- d'allouer, au titre du programme 2016 d'investissement dans les établissements d'enseignement privé sous contrat d'association, les subventions suivantes, aux associations de gestion des établissements concernés, sous réserve de justification de réalisation des investissements programmés, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président, et de transmission des factures correspondantes :

Collège Saint-Antoine à BOHAIN	9 431,70 €
Collège Saint Joseph-Sainte Marie Madeleine à CHATEAU-THIERRY	39 171,60 €
Collège Saint-Charles à CHAUNY	22 050,00 €
Collège Saint-Joseph Notre Dame à FONTAINE-LES-VERVINS	40 836,32 €
Collège Jeanne d'Arc à GUISE	16 118,23 €
Collège Enfant Jésus à HIRSON	9 364,40 €

Collège Sacré-Coeur à LA CAPELLE	9 255,15 €
Collège La Providence à LAON	27 316,47 €
Collège Notre-Dame à LIESSE	16 576,00 €
Collège Saint-Jean et La Croix à SAINT-QUENTIN	64 353,30 €
Collège Saint-Paul à SOISSONS	80 251,20 €

- de financer les dépenses correspondantes, sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 20422 du Budget départemental,

- d'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir entre le Département et les établissements concernés, correspondant aux aides attribuées, en application de l'article L. 442-7 du Code de l'Education.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 025

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Fixation des nouvelles valeurs des prestations
accessoires accordées à titre gratuit pour l'année scolaire 2016-2017
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête à 1 945,00 € pour les logements avec chauffage collectif, et à 2 593,00 € pour les logements sans chauffage collectif, les nouvelles valeurs 2016/2017 des prestations accessoires accordées à titre gratuit aux personnels bénéficiant de logement de fonction par Nécessité Absolue de Service dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 026

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Renouvellement des concessions de logement des
personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu sa précédente délibération en date du 8 juin 2015, relative au rapport n° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les arrêtés portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que les conventions d'occupation précaire.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 027

**Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à
l'Inventaire n'appartenant pas à l'Etat
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 250 423,70 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 028**Intervention du Département dans le domaine de la lecture publique -
Passation de conventions**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte les conventions, telles qu'elles sont jointes respectivement en annexes 1 et 2 au rapport du Président, à intervenir :

- avec chacune des communes de CHAUNY et TERGNIER,

- avec l'Etablissement Public de Santé Mentale Départemental de l'Aisne situé à PREMONTRE,

dans le cadre du soutien du Département à leurs bibliothèques ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions avec les communes et l'établissement concernés.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEAUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 029

**Intervention du Département dans le domaine de la musique :
ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département
de l'Aisne)
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre d'ARMADA (Autour des Routes des Musiques Actuelles du Département de l'Aisne), les subventions suivantes :

- | | |
|--|-----------------------|
| <p>- Espace Jeunesse et Culture de SOISSONS
Fédération Départementale des MJC
(Découverte 50 %) les 26 janvier, 16 février, 29 mars,
5 avril, 10 mai et 7 juin 2016 à SOISSONS
Luc Alenvers, Sweet Scarlett, Cookie and the Biscuit Rollers,
Mr Hardearly, El Beso de la Noche, Tintamarre et postillons –</p> | <p>935 €</p> |
| <p>- Association Le Pied de la Lettre d'ÉTRÉAUPONT
(Découverte 50 %) le 5 mars 2016 à ÉTRÉAUPONT
Halton Quartet d'Ecosse</p> | <p>1 000 €</p> |

- **Communauté de communes du Val de l'Oise**
1 647 €
- Festival des Bistrots
(Découverte 50 %) du 25 avril au 16 mai 2016
Festival itinérant de la Vallée de l'Oise :
ESSIGNY-LE-GRAND, CHEVRESIS-MONCEAU, SERY-LES-MEZIERES,
ITANCOURT, MEZIERES-SUR-OISE, MOY-DE-L' AISNE, NEUVILLETTE,
ORIGNY-SAINTE-BENOITE, RIBEMONT
Escapade, Sons of Queen, Luna Gipsy, The black stain, Wazem,
Chris and Lo, Ze Jambons, Darons, Beggars Banquet, Govrache ,
Juliette et Damien covers etc.
- **Association MOORYSS PROD de LAON**
1 938 €
- Festival Rock à pâture
(Evénementiel 40 %) le 28 mai 2016 à BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN
Monty Picon, Billy Hornett, The Aspirators
- **Festival Jazz'n Ambleny**
1 647 €
- Peter Beets Trio
(Découverte 50 %) les 24 et 25 juin 2016 à VIC-SUR-AISNE et AMBLENY
- **Association Musique 02 de MONT-SAINT-PERE**
1 647 €
- Castel Blues Night
Big Joe Hunter, Matthew Skoller Band, Tao Ravao
Vincent Bucher, La Bak
(Découverte 50 %) le 19 mars 2016
à CHATEAU-THIERRY
- **ADAMA**
1 896 € ;
- Frais d'impression des brochures et contremarques ARMADA
du 1^{er} semestre 2016

2) Finance cette dépense de 10 710 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, des avenants aux conventions passées avec la Fédération départementale des MJC le 24 avril 2014 et l'ADAMA le 3 mai 2016.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 030

**Intervention du Département dans le domaine de la musique :
Production et diffusion à vocation artistique ou pédagogique
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, dans le cadre de la production et diffusion à vocation artistique ou pédagogique, les subventions suivantes :

- ADAMA

2 752 €

« Parcours symphonique dans l'Aisne »

Le 5 février 2016 à la Cité de la musique et de la danse de SOISSONS

Brüssels Philharmonic , Vlaams Radio Koor

Direction Hervé Niquet

Fauré / Requiem, Saint-Saëns, Gounod, Chausson, Massenet

- **ADAMA** **8 895 €**
 25 février 2016 à la Cité de la musique et de la danse de SOISSONS
 Ensemble La Risonanza, Chœur Costanzo Porta
 Direction Fabio Bonizzoni
 Purcell / Didon et Enée
- **ADAMA** **4 318 €**
 « Académie de flûte Philippe Bernold et ses étudiants »,
 professeur au CNSMD de Paris
Cité de la musique et de la danse de SOISSONS :
 3 mars 2016, concert scolaire
 4 mars 2016, master classe Philippe Bernold
 6 mars 2016, deux concerts des étudiants
Salle communale de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN :
 5 mars 2016, concert P. Bernold et ses étudiants
- **ADAMA** **5 000 €**
 « Scènes partagées »
 25 mars 2016 à la Maison des Arts et Loisirs de LAON
 26 mars 2016 à la Cité de la musique et de la danse de SOISSONS
 Gary Hoffman, violoncelle et cinq professeurs des conservatoires
 et écoles de musique de l'Aisne
 Brahms – Dvorak / Sextuors à cordes
- **ADAMA** **6 771 € ;**
 « Printemps des conteurs et des arts de la scène »
 1er avril 2016 à la Maison des Arts et Loisirs de LAON
 en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt
 Lambert Wilson et Jean-Philippe Collard, piano
 Un Humour de Proust – lectures et œuvres de Debussy, Satie, Scarlatti, Chopin ;

2) Finance cette dépense de 27 736 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 et autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant à la convention passée avec l'ADAMA le 3 mai 2016.

Acte déposé en Préfecture
 Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 031

**Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments
Historiques
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le deuxième volet du programme 2016 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 14 059,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;
- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/5 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 032

**Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Comité de jumelage LEHAUCOURT – GORNJA STUBICA - Echanges culturels et sportifs franco-croates du 28 mai au 4 juin 2016 à LEHAUCOURT	800 €
Comité des fêtes de PREMONT - Journée sportive le 3 septembre 2016 à PREMONT	500 €
Etoile cycliste de CHATEAU-THIERRY - Epreuve cycliste en école de vélos le 3 juillet 2016 dans la zone de l'Omois à CHATEAU-THIERRY	500 €
Association La Cherizienne – Ville de CHAUNY – Section cycliste – Championnat départemental cycliste UFOLEP le 5 juin 2016 à SAINT-GOBAIN	400 €

Association CHAUNY Sports cyclisme - Championnat de Picardie de l'Avenir le 12 juin 2016 à VILLEQUIER-AUMONT	600 €
Association Festival Plein'Air de BETHANCOURT-EN-VAUX - Festival Plein'Air le 27 août 2016 à BETHANCOURT-EN-VAUX	500 €
Union athlétique de CHAUNY - Les 5 et 10 kms de CHAUNY le 28 août 2016	450 €
Association Canoë Kayak et Plein Air (CKPA) de CHAUNY - Raid multisport des Salamandres le 10 septembre 2016 dans la forêt de SAINT-GOBAIN et la Vallée de l'Oise	400 €
Espoir cyclotouriste d'OGNES - Prix cycliste d'OGNES le 17 juillet 2016	400 €
Club pugilistique chaunois de CHAUNY - Gala de boxe le 30 avril 2016 à CHAUNY	400 €
Centre d'Activité pour les Jeunes d'ANIZY (CAJA) - Journée des véhicules à roues le 7 mai 2016 à MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES	300 €
Association sportive de BRANCOURT-EN-LAONNOIS (ASBL) - Concours de pêche à la truite le 5 mai 2016 à BRANCOURT-EN-LAONNOIS	200 €
Club de l'Amitié d'AULNOIS-SOUS-LAON – Spectacle humoristique le 28 avril 2016 à LA NEUVILLE-LES-DORENGT	240 €
Entente sportive CLACY-MONS - Tournoi de football fin août 2016 à CLACY-ET-THIERRET	300 €
Comité des fêtes aniziennes d'ANIZY-LE-CHATEAU - Les 6 heures d'ANIZY en VTT le 3 juillet 2016	200 €
Club cantonal anizien de basket (CCAB) d'ANIZY-LE-CHATEAU - Tournoi de basket-ball pour les 12/16 ans en novembre 2016 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Judo club ANIZY - Tournoi de judo « Claude MANABLE » le 5 mai 2016 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Foyer rural de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT - Concert rock le 14 mai 2016 à VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	200 €
Foyer rural de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT - Concert rock le 14 mai 2016 à VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	200 €
Union sportive (US) d'AULNOIS-SOUS-LAON - Tournoi de football des jeunes de l'US les 5 et 7 mai 2016 à AULNOIS-SOUS-LAON	300 €
Commune de MONTBAVIN - Descente préhistorique de voitures anciennes le 3 avril 2016 à MONTBAVIN et BOURGUIGNON	300 €
Association Autonome des Parents d'Elèves de LAON et environs - Journée « Raconte-moi ton métier » le 23 février 2016 à LAON	200 €
Association Animation CREPY - Fête de la musique le 21 juin 2016 à CREPY	200 €
Familles rurales d'URCEL - 7 ^{ème} Fête de l'Orchidée les 11 et 12 juin 2016 à URCEL	300 €
Association Les Volfonis de MAUREGNY-EN-HAYE - Plouckstock Festival découverte les 3, 4 et 5 juin 2016 à FESTIEUX	500 €
Club sportif omnisport football d'ATHIES-SOUS-LAON (CSOA) - Tournoi jeunes du CSOA football les 14 et 15 mai 2016 à ATHIES-SOUS-LAON	200 €

Billard club de LAON - Tournoi « 4 billes moins de 15 ans » le 20 mars 2016 à LAON	200 €
Association Marco motos de LUGNY - Rassemblement de motos le 4 juin 2016 à LUGNY	500 €
Association PARGNY en fête de PARGNY-LES-BOIS - Visite de la Caverne du Dragon et du Chemin des Dames le 2 juillet 2016	250 €
Association Mac'Adam Crazy de POUILLY-SUR-SERRE – « Mac Adam Crazy 3 » (concerts lors d'un rassemblement de motos et voitures anciennes) le 4 juin 2016 à POUILLY-SUR-SERRE	300 €
Union Nationale des Combattants de l'Aisne (UNC) – Section d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE Exposition de photos sur « La Grande guerre » le 20 février 2016 à NEUVILLETTE	250 €
Association Team HOLNON - Course nature « Un p'tit tour au bois » le 22 mai 2016 entre HOLNON et VERMAND	370 €
Association Pêche Inter-Entreprises de SAINT-QUENTIN - Concours de pêche le 12 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	500 €
SAINTE-QUENTIN Canoë-Kayak - Rencontre Dragonladies le 1 ^{er} mai 2016 à SAINT-QUENTIN	200 €
Jeunesse sportive club (JSC) Basket Ball de SAINT-QUENTIN - 18 ^{ème} Challenge multisports inter-entreprises le 12 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	500 €
Judo club de GAUCHY - 7 ^{ème} Challenge du Judo club de GAUCHY les 5 et 6 mars 2016 à GAUCHY	500 €
Club Baby Foot Gasiquois - Championnat du monde de football de table (étape Bonzini) du 5 au 8 mai 2016 à SAINT-QUENTIN	500 €
US Biette de GAUCHY - Championnat de France routier de cyclisme le 28 août 2016 à LIEZ	350 €
Association Pour le plaisir de courir d'ACY-LE-HAUT - Course pédestre « La Montécusienne » le 3 juillet 2016 à NOUVRON-VINGRE	300 €
Association Pour le plaisir de courir d'ACY-LE-HAUT - Course pédestre « La Montécusienne » le 3 juillet 2016 à NOUVRON-VINGRE	300 €
Comité des loisirs valrésien de VAUXREZIS - Lecture d'un conte de Noël en décembre 2016 à VAUXREZIS	350 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 033
**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma**
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004 portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège Pierre et Marie Curie de BRAINE	390,00 €
- Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE	516,00 €
- Collège Léopold Sédar Senghor de CORBENY	396,00 €
- Collège Anne Frank d'HARLY	240,00 €
- Institution Notre-Dame de LIESSE-NOTRE-DAME	570,00 €
- Collège Louise Michel de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN	597,50 € ;

2) Finance cette dépense de 2 709,50 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 8 766,10 € après ces attributions.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 034

**Participation départementale au déficit d'exploitation du réseau de services réguliers publics en Transport A la Demande (TAD) "Herbus"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le versement, sur le crédit inscrit au chapitre 65 du Budget départemental au titre du régime d'aides pour l'exploitation de Transport A la Demande, au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache, de la somme de 70 070,11 € correspondant à la participation départementale au déficit d'exploitation du Transport A la Demande (TAD) « Herbus » au titre de l'année 2016, déduction faite du trop-perçu pour l'année 2015.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIoT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 035

**Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demandes formulées par des Associations à vocation socio-éducative et des Communautés de communes
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 505,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte de l'annulation des subventions de 1 160 € qui ont été allouées lors de la réunion du Budget primitif 2016, à la Communauté de communes de la Champagne picarde pour les ALSH de COUCY-LES-EPPES et de BUCY-LES-PIERREPONT et décide d'attribuer à cette même Communauté de communes un complément de subvention de 330 €, pour chacun des deux ALSH de SISSONNE et de SAINT-ERME, soit un total de 660 €, pour tenir compte de l'accueil supplémentaire et conformément au barème en vigueur ;

2) Alloue aux associations qui organisent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ou des Séjours de Vacances, les subventions telles que définies dans les annexes 1 et 2 au rapport du Président ;

3) Gage ces dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65, articles 6574 et 65734 ;

4) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :

19 705 € au chapitre 65, article 6574

19 415 € au chapitre 65, article 65734.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 036

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 505,

vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 505,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide au fonctionnement d'un comité sportif, la subvention suivante :

- Comité départemental UNSS : 5 000 €

Union Nationale du Sport Scolaire

(en complément de la subvention de 38 700 € votée en réunion de Programmation 2016) ;

B) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation de la manifestation et de transmission du bilan financier correspondant, les subventions suivantes :

- Vélo Club Amateur de Saint-Quentin : 11 000 €
Grand Départ de la course cycliste « Route de France féminine »
les 6, 7 et 8 août 2016 à SAINT-QUENTIN
- 52X11 Hirson Thiérache : 2 000 €
course cycliste « La Cantonale » le 3 juillet 2016
- Moto Club Marle et Voharies : 3 500 €
championnat de France féminin et inter le 1^{er} mai 2016 à PLOMION
(en complément de la subvention de 5 000 € votée en réunion de Programmation 2016) ;

C) au titre de l'aide aux équipes amateurs, les subventions suivantes :

pour la saison sportive 2014/2015

- Saint Quentin canoë kayak 2 000 €

pour la saison sportive 2015/2016 ou 2016

- Volley club La Férois 8 507 €
- Golf de l'Ailette 1 002 €
- ACS Soissons handball 4 400 € ;

2) Gage cette dépense de 37 409 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention financière passée le 19 mai 2016 entre le Département et le Comité départemental UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 037

**Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs
sportifs
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, les subventions telles que présentées dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 31 450 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 038**Politique départementale en faveur du théâtre amateur - Répartition
des sommes allouées
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 038,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accepte le projet de répartition des aides départementales allouées aux troupes amateurs, tel qu'annexé au rapport du Président, pour un montant de 15 120 € ;

2) Finance cette dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 039

**Répartition des aides allouées aux Sociétés musicales affiliées à la
Fédération départementale des Sociétés musicales de l'Aisne
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Accepte le projet de répartition des aides départementales allouées aux Sociétés de musique affiliées à la Fédération Départementale des Sociétés Musicales de l'Aisne, tel qu'il est présenté dans l'annexe au rapport du Président, pour un montant de 41 150 € ;
- 2) Finance la dépense à l'aide des crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 040**Reprise de la compétence "Transport" par la Communauté de
communes CHAUNY-TERGNIER
° Compétence déléguée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 040,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 508.

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 508,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte les deux conventions à intervenir entre le Département et la Communauté de communes CHAUNY-TERGNIER (CCCT) : l'une, définissant le montant de la compensation financière du Département de l'Aisne à la CCCT dans le cadre de l'exercice en direct de sa compétence Transport et l'autre, relative à l'affrètement des services de transport départementaux du Conseil départemental de l'Aisne pour la desserte interne dans le ressort territorial de la CCCT, telles qu'elles figurent respectivement en annexes I et II dans le rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les deux conventions.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 041

**Restauration scolaire - Reversement au Département de la
participation des communes de BELLEU, CUFFIES, VILLENEUVE-
SAINT-GERMAIN**

*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 041,

Vu le délibéré du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte la convention financière type, relative aux modalités de recouvrement de la participation financière des communes de BELLEU, CUFFIES et VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN et son annexe, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions relatives aux modalités de recouvrement de la participation financière des communes de BELLEU, CUFFIES et VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 042**Restauration scolaire au Collège Léopold Sédar Senghor à CORBENY
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 042,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Prend acte de la reprise par le Département de la gestion du service de restauration au collège Léopold Sédar Senghor à CORBENY à compter de l'année scolaire 2016-2017 ;

- Donne son accord au collège pour assurer un service de restauration au profit des élèves de son établissement et du Syndicat Intercommunal Scolaire Elémentaire (SISE) de CORBENY ;

- Adopte l'avenant n° 2 à la convention de partenariat 2015-2017 entre le collège et le Département et la convention de restauration entre le SISE, le collège et le Département, tels qu'ils figurent en annexes 1 et 2 au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ces deux documents.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 043

**Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé,
inscrit et non protégé
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 043,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte :

- . le troisième volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 4 464 €,
- . le troisième volet du programme de sauvetage et de fixations antivol d'objets mobiliers, pour un montant de 1 835,91 €,
- . le second volet du programme de sauvegarde et de restauration de peintures murales, pour un montant de 529,27 €,

tels qu'ils figurent respectivement dans les annexes 1, 2 et 3 au rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 044

**Syndicat Mixte du Familistère Godin - Demande de participation
financière au programme d'investissement**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 044,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Attribue sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204, au Syndicat Mixte du Familistère Godin à GUISE, les subventions ci-après :

Nature de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention
Matériel informatique 2	27 500,00 € HT	22 000,00 €
Acquisition et restauration des collections 8	10 000,00 € HT	10 000,00 €
Acquisition de collections 9	15 000,00 € HT	12 000,00 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, J. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 045**Subvention d'investissement - APEI des Deux Vallées à COYOLLES**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 045,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 642, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

A l'unanimité,

1. Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes handicapées, au taux de 10 %, AP 2016-1 à :
- l'APEI des Deux Vallées à COYOLLES, pour la construction d'un Foyer d'Accueil Médicalisé et l'achat de mobilier : 736 028 € ;

2. Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 204, programme 01AIDHEBPH, AP 2016 – 1 (taux de 10 %).

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 046

Subventions d'investissement dans le domaine des Affaires Sociales

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 046,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 642, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées, au taux de 30 %, AP 2016-1 à :

- L'Association Coallia – EHPAD de CORBENY (équipement de la cuisine) : 61 312 €,
- L'Association Coallia – EHPAD de CORBENY (équipement de la buanderie) : 16 253 €,
- La Maison de Retraite Départementale de LAON (mobiliers des chambres) : 21 547 €,
- La Maison de Retraite Départementale de LAON (salles de bain) : 8 046 €,
- La Maison de Retraite de VILLERS COTTERETS (mise aux normes de sécurité incendie) : 21 400 €,
- La Maison de Retraite d'OULCHY LE CHATEAU (mise aux normes de sécurité incendie) : 55 125 €,
- La Maison de Retraite "Saint Vincent de Paul" d'ORIGNY EN THIERACHE (mise aux normes de sécurité incendie) : 18 801 €,
- La Maison de Retraite de CREPY EN LAONNOIS (remplacement de l'échangeur à plaque de la chaufferie) : 3 907 € ;

2. Accorde une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'équipement social pour personnes âgées au taux de 10 %, AP 2016-2 à :

- L'Association Coallia – EHPAD de CORBENY (équipement des communs) : 13 049 €,
- La Maison de Retraite Départementale de LAON (mobilier des communs) : 8 500 €,
- La Maison de Retraite de LA CAPELLE (travaux d'extension) : 598 627 €,
- La Maison de Retraite de LA CAPELLE (mobilier de la salle à manger) : 3 027 € ;

3. Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux, inscrits au chapitre 204, programme 01AIDHEBPA, AP 2016-1 (taux 30 %) et AP 2016-2 (taux de 10 %).

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 047**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Cession d'actions à des collectivités ou groupements de collectivités en vue de leur adhésion à la Société**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 047,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la cession d'actions de la Société SPL-Xdemat détenues par le Département de l'Aisne, au profit des collectivités ou groupements de collectivités axonaises listés dans le tableau annexé au rapport du Président, en vue de leur adhésion à la Société, au prix de 15,50 € l'action ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'acte de cession d'actions et tout document s'y rapportant, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 048

**Convention relative au financement d'un poste de travailleur social du
Conseil départemental affecté au Groupement de Gendarmerie
départementale de l'Aisne et demande de subvention FIPD y afférente**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 048,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que le rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 50 % du coût du poste au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention tripartite relative au financement d'un second poste de travailleur social affecté au Groupement de Gendarmerie départementale de l'Aisne, telle qu'annexée au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 049

**Demande de garantie départementale dans le domaine du Logement -
Demande de réaménagement de prêts accordés à LOGIVAM SA d'HLM
(Caisse des Dépôts et Consignations)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 049,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt réaménagée, initialement contractée par LOGIVAM SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'annexe jointe au rapport du Président « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées »,

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;

2/ Accorde la garantie du Département jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par LOGIVAM SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage à se substituer à LOGIVAM SA d'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
 DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
 DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Annexe à la délibération du conseil Général en date du 16/11/2010

Caractéristiques Financières des Lignes de Prêt Réaménagées

Emprunteur : 000229473 - LE LOGEMENT FAMILIAL DE SOISSONS ET DE L'AISNE LOGNAM

N° Crédit (Mise à dispositif)	N° Mise à dispositif	Montants financés avec crédits (%)	taux conventionnel avant réaménagement (%)	taux conventionnel après réaménagement (%)	taux conventionnel avant réaménagement (%)	Date effet conventionnel (à 30 jours)	taux conventionnel après réaménagement (%)	taux conventionnel après réaménagement (%)	Taux d'intérêt actuel annuel en % (T)	taux conventionnel après réaménagement (%)	Taux de progression enrichissement appliqué (R)	Taux de progression enrichissement appliqué (R)	Taux de progression enrichissement appliqué (R)	Taux de progression enrichissement appliqué (R)	Taux de progression enrichissement appliqué (R)
000005	000005	127 468,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,350	Taux fixe	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
000006	000006	54 335,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,350	Taux fixe	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
000007	000007	149 303,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,350	Taux fixe	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
000008	000008	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,350	Taux fixe	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
000009	000009	181 001,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,350	Taux fixe	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
000010	000010	46 640,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,350	Taux fixe	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FOND D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000229473 - LE LOGEMENT FAMILIAL DE SOISSONS ET DE L'AINSE LOGVAM

N° Contrail index (3)	N° Avenir	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé maintenu (1)	Quantité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (en mois)	Durée (en Années)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuel annuel en % (2)	Nature de leur ou index	Marge fixe sur index (3)	Modalité de réajustement (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	49275	0498366	58 419,35	0,00	0,00	50,00	0,00	25,00	01/03/2016	T	2,350	Taux fixe	-	-	0,000	-	-
Total			1 474 323,13	0,00	0,00												

Ce tableau comporte 7 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : **2 754 627,24€**
Montants exprimés en euros
Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours
(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 21/04/2016

Date de valeur du réaménagement : 01/01/2016

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 050

Garantie départementale dans le domaine du Logement - Demande de réaménagement de prêts accordés à LOGIVAM SA d'HLM (Crédit Foncier de France)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 050,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil général en dates des 18 février 2002 et 15 septembre 2003, relatives respectivement aux rapports n° 38 et n° 2, et les délibérations de la Commission permanente du Conseil général en dates des 18 février 2002 et 15 septembre 2003, relatives respectivement aux rapports n° 38 et n° 2,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département à LOGIVAM SA d'HLM pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre des emprunts à taux fixe d'un montant de 2 330 000,45 € à contracter auprès du Crédit Foncier de France, destiné à refinancer 2 Prêts Locatifs Sociaux (PLS) Crédit Foncier comme suit :

635 539,42 € au titre du Capital Restant Dû du prêt n°729589092H et 7 944,24 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt
1 667 342,35 € au titre du Capital Restant Dû du prêt n°740090792M et 19 174,44 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt.

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :

- Montant : 2 330 000,45 €
- Durée : 25 ans
- Point de départ du prêt : 30/04/2016
- Date de 1^{ère} échéance : 30/06/2017
- Date d'extinction du prêt : 30/04/2041
- Amortissement du capital : Progressif selon le principe des échéances constantes
- Périodicité des échéances : Trimestrielle en capital et intérêts
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 2,25 % soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG de 2,25 % à mentionner dans le contrat de prêt à signer
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1 % du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800 € maximum : 3 000 €) ;

2/ Renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Crédit Foncier de France, toutes sommes dues au titre de ce prêt en principal à hauteur de 50 % augmentées des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par LOGIVAM SA d'HLM à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3/ Autorise, en conséquence, le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie susvisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 051

Garantie départementale dans le domaine du Logement - Demande de réaménagement d'un prêt accordé à LA MAISON DU CIL SA d'HLM

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 051,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 4 décembre 2006, relative au rapport n° 46,

4 décembre 2006, relative au rapport n° 46,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département à LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt à taux fixe d'un montant de 1 288 387,05 € à contracter auprès du Crédit Foncier de France, destiné à refinancer un prêt locatif Social (PLS) Crédit Foncier comme suit :

1 250 861,21 € au titre du Capital Restant Dû du prêt n°2 570 078 92 J et 37 525,84 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt.

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :

- Montant : 1 288 387,05 €
- Durée : 30 ans
- Point de départ du prêt : 30/03/2016
- Date de 1^{ère} échéance : 30/06/2016
- Date d'extinction du prêt : 30/03/2046
- Amortissement du capital : Progressif selon le principe des échéances constantes
- Périodicité des échéances : Trimestrielle en capital et intérêts
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 2,27 % soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG de 2,27 % à mentionner dans le contrat de prêt à signer
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1 % du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800 € maximum : 3 000 €) ;

2/ Renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Crédit Foncier de France, toutes sommes dues au titre de ce prêt en principal à hauteur de 50 % augmentées des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par LA MAISON DU CIL SA d'HLM à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3/ Autorise, en conséquence, le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie susvisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 052

HUMANDO - Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion - Prise en charge d'une partie des coûts salariaux des bénéficiaires du RSA embauchés par HUMANDO

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 052,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016, relative au rapport n° 605, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Individualise, en faveur de l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion HUMANDO, une participation financière de 15 000 € pour la prise en charge des coûts salariaux des bénéficiaires du RSA embauchés par HUMANDO du 1^{er} mars 2016 au 31 décembre 2016 ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 053

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique / Autonomie - Demande d'avance remboursable à
destination d'un propriétaire occupant très modeste**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 053,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **Mme Rachel VICAIRE** – 4 rue du Calvaire – 02160 GERNICOURT
1 mensualité de 21 € et 24 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 1 701 €.

Ce prêt à taux 0 sera versé à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt qui sera passé entre le Département et l'emprunteur ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – Nature 2748 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 054

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité
Energétique / Autonomie - Demandes d'aides à la réalisation de
travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 054,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004 portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

I-Dossiers reçus lors de la 1^{ère} période du PIG (avant le 22/10/2015) :

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- M. Jean-Christophe HAUBOURDIN (Propriétaire bailleur)	8 000,00 €,
- Mme Paula TEIXEIRA-MOREIRA	5 000,00 €,
- M. et Mme Philippe CARION	10 000,00 €,
- M. Cédric CHEVALOT	5 361,00 €,

Soit un total de : 28 361,00 € ;

2/ Accorde la subvention forfaitaire de 1 000 € en complément de l'Aide de Solidarité Ecologique attribuée par l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Précarité Energétique** à :

- M. et Mme Robert LOBRY,
- Mme Ludivine THIEFIN,
- Mme Sylvie DA SILVA,
- Mme Sonia GRASON,
- M. et Mme Jean Claude POIZOT,
- Mme Paula TEIXEIRA – MOREIRA,
- M. et Mme Claude et Annie FEURTE,
- M. et Mme Ahmed OULD SAID,
- M. et Mme Philippe LARZILLIERE,
- Mme Céline VANDERHAEGHE,
- M. et Mme Angel ALVAREZ,
- Mme et M. Najaet et Mohamed BOUAYADI,
- M. et Mme Manuel BARROSO,

Soit un total de : 13 000,00 € ;

3/ Accorde la subvention forfaitaire de 500 € en complément de l'Aide de Solidarité Ecologique attribuée par l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Précarité Energétique** à :

- Mme Martine LEROY,

Soit un total de : 500,00 € ;

4/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- | | |
|---------------------------|------------|
| - M. et Mme Jacques GRUNY | 1 920,00 € |
| - Mme Paulette CRAPPE | 1 570,00 € |
| - M. Jacques MICHAUX | 456,00 € |

Soit un total de : 3 946,00 € ;

5/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au

5/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

II-Dossiers reçus après le 22/10/2015

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Mme Souheir EL KHADI | 2 000,00 €, |
| - Mme Raymonde FOSTIER | 1 773,00 €. |

Soit un total de : 3 773,00 € ;

2/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Mme Liliane BRUGNIAU | 3 775,00 €, |
|------------------------|-------------|

Soit un total de : 3 775,00 € ;

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 055

**Renouvellement de la convention relative à l'affectation d'un
travailleur social du Conseil départemental au sein des services du
Groupement de Gendarmerie de l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 055,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer pour un an le renouvellement de la convention relative à l'affectation d'un travailleur social du Conseil départemental au sein des services du Groupement de Gendarmerie de l'Aisne à LAON, telle qu'annexée au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 056**Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
2016 - Soutien aux associations**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 056,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Adopte le projet de répartition des crédits 2016 tel que précisé dans le rapport du Président ;

2/ Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions relatives à ces crédits avec les différentes associations bénéficiaires.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 057
Attribution de mandats spéciaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 057,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à Mme Brigitte FOURNIE-TURQUIN, Conseillère départementale du canton de LAON 2, qui va se rendre à la formation « Université 2016 du Cédis – Relever les défis de la transition locale malgré les contraintes », du 22 au 25 août 2016 à LORIENT,

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 058

**Conventions de mise à disposition d'agents du Département auprès
de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de
l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 058,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions à passer entre le Département de l'Aisne et l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne, relatives au renouvellement des mises à disposition de Mme Alexandra PEZIN et M. Arnaud POETTE.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 059

**Acquisitions amiables de terrains sur les communes de RESIGNY et
MENNESSIS**

*** Dépenses propres**

Cession d'un délaissé sur la commune de BARENTON-SUR-SERRE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 059,

Vu sa précédente délibération en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 042,

~~Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 042,~~

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

* Décide de procéder aux acquisitions foncières et à la cession suivantes, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

1 - Aménagement de la RD n° 560 sur le territoire de la commune de RESIGNY:

- Indemnités de dépossession :

. 0,40 €/m² pour 1 parcelle en nature de pâture, appartenant à l'indivision EMRICH, cadastrée section AK n° 133, pour une superficie de 246 m².

. 0,40 €/m² pour 1 parcelle en nature de pâture, appartenant à Mme Mauricette MIGNE veuve WUILQUE, cadastrée section AK n° 134, pour une superficie de 15 m².

. 0,40 €/m² pour 1 parcelle en nature de terre, appartenant à l'indivision FLEURY, cadastrée section AK n° 136, pour une superficie de 279 m².

A ces indemnités de dépossession s'ajoute celle pour trouble de jouissance à raison de 20 % au titre du emploi, ainsi que le principe en a été décidé le 17 octobre 1983.

- Indemnité au titre de l'éviction agricole :

. à raison de 5 956 €/ha pour 2 parcelles en nature de pâture, exploitées par M. Nicolas CURY, cadastrées section AK n° 133 et 134, pour une superficie totale de 2 a 61 ca.

POUR UN MONTANT TOTAL DE : 414,65 €

II - Aménagement de la RD 1 entre les échangeurs de MONTESCOURT-LIZEROLLES (D34) et LIEZ (D53) sur le territoire des communes de GIBERCOURT, MENNESSIS, MONTESCOURT-LIZEROLLES et REMIGNY :

- Indemnité de dépossession :

Cette indemnité a été calculée sur la base arrêtée par les services de France Domaine.

. 0,55 €/m² pour 1 parcelle en nature de terre, appartenant aux époux Jean GRANDJEAN/Marceline GOSSE, cadastrée section AD n° 239 sur la commune de MENNESSIS (n° 62 du plan parcellaire), pour une superficie de 300 m².

A cette indemnité s'ajoute l'indemnité de emploi prévue par les articles L. 321-3 et R. 322-5 du Code de l'Expropriation.

- Indemnité au titre de l'éviction agricole :

. à raison de 9 922,00 €/ha pour 1 parcelle en nature de terre de culture, exploitée par l'EARL GRANDJEAN, cadastrée section AD n° 171 sur la commune de MENNESSIS (n° 62 du plan parcellaire), pour une superficie de 3 a 00 ca.

POUR UN MONTANT TOTAL DE : 495,66 €

III - Cession d'un délaissé de la RD 3060 sur le territoire de la commune de BARENTON-SUR-SERRE :

. une parcelle cadastrée section A n° 912 pour une superficie de 81 m², au profit de M. et Mme Gaëtan DEFAUX, moyennant le prix de 1 296,00 € ;

* Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes d'acquisition et l'acte de cession à intervenir, ces actes étant passés en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 060**Avis sur des documents d'urbanisme**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 060,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme des communes d'ETREAUPONT, de JAULGONNE, LIESSE-NOTRE-DAME et SAINT-EUGENE sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental ;

- Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondations et coulées de boue de la Vallée de la Marne sur le territoire des communes de BLESME, CHIERRY et FOSSOY.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 061**Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de POMMIERS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 061,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de POMMIERS, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 062

Cessions d'immeubles sur les communes du NOUVION-EN-THIERACHE et de BELLEU et constitution de servitude sur la commune de SAINT-QUENTIN

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 062,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 7 juillet 2014, relative au rapport n° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

* Décide :

- de procéder aux cessions et création de servitude, après avis de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

I - Cession immobilière sur la commune du NOUVION-EN-THIERACHE :

- à la cession de l'ancienne gendarmerie du NOUVION-EN-THIERACHE, située 25 rue Vimont Vicary, cadastrée section AL n° 108 pour 29 a 84 ca à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Aisne pour un prix de 110 000 €.

- au déclassement de cet immeuble du domaine public départemental à la date de la présente délibération.

II- Cession de terrain sur la commune de BELLEU :

- à la cession à l'euro symbolique de la parcelle C n° 387 pour une superficie totale de 21 a 62 ca au SYNDICAT DES EAUX DU SUD DE SOISSONS ET DU NADON,

- d'accepter la substitution de la parcelle C n° 205 pour 49 810 m² par la parcelle C n° 388 pour 47 648 m² dans la désignation cadastrale de l'ensemble immobilier dénommé le Château de Beauregard sis sur la commune de BELLEU dont la vente à M. HARTWEG Bruno a été approuvée par la Commission permanente du 7 juillet 2014 ;

* Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes de cession en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.

III - Commune de SAINT-QUENTIN :

* Décide :

- d'accepter la constitution d'une servitude d'occupation au profit d'Electricité Réseau Distribution de France sur les parcelles cadastrées section CV n° 12 et 13 appartenant au Département, destinée à l'installation d'un poste de transformation et de ses accessoires,

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec ERDF ;

* Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de servitude ainsi que l'acte notarié à intervenir avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge d'ERDF.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

MICHEL GENNESSEAUX

Michel GENNESSEAUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 063

Convention concernant le reclassement dans le domaine public communal de CONDREN du parking de retournement des bus scolaires assurant la desserte du Collège Joliot Curie situé à TERGNIER

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 063,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Acte le principe du reclassement dans le domaine public de la commune de CONDREN de la voie de retournement des bus scolaires et de ses accessoires après réaménagement par le Département afin d'assurer la desserte du collège Joliot Curie à TERGNIER ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le projet de la convention à passer avec la commune de CONDREN définissant les modalités de ce reclassement .

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 064

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la RD 1110 entre les PR 0+325 et 0+650 (rue des Chênes) dans la traverse de l'agglomération de CHAOURSE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 064,

Vu le rapport N° 064,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise la passation de la convention avec la commune de CHAOURSE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 1110 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 18 320 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 28 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 18 320 € HT pour l'aménagement de la RD 1110 en traverse de l'agglomération de CHAOURSE, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 065

Déclassement et reclassement dans la voirie de la commune de SORBAIS d'une section de la RD 318 (du PR 0+865 au PR 1+860 - Hameau de Solmont)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 065,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de SORBAIS de la Route Départementale 318 (du PR 0+865 au PR 1+860 pour une longueur de 980 m) ;

- Opte pour le versement d'une indemnité forfaitaire de remise en état de la chaussée, d'un montant de 78 600,00 € HT ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention définissant les conditions administratives et financières de versement, en une seule fois, à la commune de SORBAIS, de l'indemnité susvisée d'un montant de 78 600,00 € HT.

Le transfert de domanialité de cette voie interviendra à la date du versement de ladite indemnité ;

- Individualise le crédit correspondant au chapitre 204, pour un montant de 78 600,00 € HT.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 066**Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation d'opérations
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 066,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CANTON DE BOHAIN-EN-VERMANDOIS :

*deux subventions relatives à la commune de NAUROY pour des travaux de voirie VC n°17 rue St Just et n°13 chemin de Folemprise, pour un montant total de 8 270,58 € sur le programme 2016

CANTON D'ESSOMES-SUR-MARNE :

*deux subventions relatives à la commune de BONNEIL pour des travaux de voirie VC n°1 rue de Rullion et n°2 rue du Château, pour un montant total de 10 419,00 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la commune de CHARLY-SUR-MARNE pour des travaux de voirie VC n°11 route des Fermes, pour un montant de 19 425,88 € sur le programme 2016

CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :

*une subvention relative à la commune de SAINT-THIBAUT pour des travaux de voirie VC rte de Chery-Chartreuve, pour un montant de 3 750,00 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la commune de SOUPIR pour des travaux de voirie VC rue des Bourbleux (études), pour un montant de 1 806,30 € sur le programme 2016

CANTON D'HIRSON :

*une subvention relative à la commune d'OHIS pour des travaux de voirie VC n°8 la ½ lieu (complément 2016), pour un montant de 3 083,12 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE pour des travaux de voirie VC n°33, 37 et 28, pour un montant de 9 074,80 € sur le programme 2015

CANTON DE SAINT-QUENTIN 1 :

*une subvention relative à la commune de FAYET pour des travaux de voirie VC n°4 entre RD732/1044 (2^{ème} tr.), pour un montant de 5 805,00 € sur le programme 2016

CANTON DE SAINT-QUENTIN 3 :

*quatre subventions relatives à la commune de GAUCHY pour des travaux de voirie VC n°102 Allée des Forsythias, n°98 rue du Jardin, n°100 rue Durand et n°99 rue Myska, pour un montant total de 74 700,00 € sur le programme 2016

CANTON DE SOISSONS 1 :

*une subvention relative à la commune de CUISY-EN-ALMONT pour des travaux de voirie VC rue Bellevue, pour un montant de 1 642,50 € sur le programme 2016

CANTON DE SOISSONS 2 :

*deux subventions relatives à la commune de BERZY-LE-SEC pour des travaux de voirie VC rue Jean Petitjean et route de Château-Thierry, pour un montant total de 6 090,00 € sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la commune de SEPTMONTS pour des travaux de voirie VC ruelle St Georges, pour un montant de 1 716,00 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la commune de COURMELLES pour des travaux de voirie VC rue Paul Claudel, pour un montant de 8 553,60 € sur le programme 2016

CANTON DE VERVINS :

*une subvention relative à la commune d'ARCHON pour des travaux de voirie VC n°6 rte de Dohis, pour un montant de 26 472,90 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la commune d'ARCHON pour des travaux de voirie VC n°6 rte de Dohis, pour un montant de 26 472,90 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la commune de LES-AUTELS pour des travaux de voirie Espaces Publics accessibilité Mairie, pour un montant de 1 098,75 € sur le programme 2015.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 067

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en
sécurité du domaine public - Individualisations - Communes
d'AGUILCOURT, BERTRICOURT, CONDE-SUR-SUIPPE, ORAINVILLE,
PIGNICOURT, CHAOURSE, LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN et VIRY-
NOUREUIL**

*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 067,

Vu le rapport N° 067,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton de GUIGNICOURT :

Communes d'ORAINVILLE, d'AGUILCOURT, de CONDE SUR SUIPPE, de BERTRICOURT et de PIGNICOURT - RD 52 du PR 25+530 au PR 32+511 - RD 62 du PR 0+000 au PR 8+000 pour un montant de 48 700 € ;

Canton de VERVINS :

Commune de CHAOURSE – RD 966 au PR 39+136 – RD 74 au PR 25+636 pour un montant de 70 000 € ;

Canton de CHAUNY :

Commune de VIRY-NOUREUIL – RD 338 du PR 7+530 au PR 7+730 pour un montant de 25 300 € ;

Canton de GUISE :

Commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN – RD 693 au PR 3+990 pour un montant de 79 800 €,

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 068

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme "Grosses réparations de chaussées" - Individualisations d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 068,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations de chaussées », les opérations détaillées dans la pièce jointe au rapport du Président. Les montants récapitulatifs par canton sont les suivants :

- Canton de BOHAIN EN VERMANDOIS	117 180,60 €
- Canton de CHATEAU-THIERRY	54 270,27 €
- Canton de CHAUNY	90 216,44 €
- Canton d'ESSOMES SUR MARNE	188 618,49 €
- Canton de FERRE EN TARDENOIS	238 165,13 €
- Canton de GUIGNICOURT	68 398,20 €
- Canton de GUISE	77 486,40 €
- Canton d'HIRSON	70 000,00 €

- Canton de LAON 2	65 619,60 €
- Canton de MARLE	131 400,00 €
- Canton de RIBEMONT	63 883,20 €
- Canton de SAINT QUENTIN 1	30 913,20 €
- Canton de SAINT QUENTIN 2	41 400,00 €
- Canton de SOISSONS 1	58 241,16 €
- Canton de SOISSONS 2	14 726,02 €
- Canton de VERVINS	116 000,00 €
- Canton de VIC SUR AISNE	260 036,72 €
- Canton de VILLERS COTTERETS	13 437,36 €
TOTAL	1 699 992,79 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLERHOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 069

Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme "Grosses réparations d'ouvrages d'art" - Individualisation d'opérations
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 069,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations d'ouvrages d'art », les opérations décrites dans le rapport du Président avec les montants récapitulatifs suivants :

OA n° D0690, RD 1044 au PR 42+536, sur le territoire de la commune de LA FERRE pour un montant de 106 148 €,

OA n° D111A, RD 27 au PR 1+492, sur le territoire de la commune d'HANNAPPES pour un montant de 36 684 €,

OA n° D0476, RD 966 au PR 5+375, sur le territoire de la commune de NEUFCHÂTEL-SUR-AISNE pour un montant de 69 000 €,

OA n° D260D, RD 83 au PR 5+800, sur le territoire de la commune de MONT-NOTRE-DAME pour un montant de 31 000 €,

OA n° D067B, RD 14 au PR 36+541, sur le territoire de la commune de MONT-NOTRE-DAME pour un montant de 20 000 €,

OA n° D078A, RD 17 au PR 16+500, sur le territoire de la commune de COEUVRES-ET-VALSERY pour un montant de 7 200 €,

OA n° D623A, RD 1029 au PR 28+354, sur le territoire de la commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE pour un montant de 11 000 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 070

Protocole transactionnel avec Mme THIL-SEZILLE concernant le rétablissement d'un chemin de desserte à un étang sis à COURMELLES

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 070,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'accepter la constitution d'un droit de passage sur la propriété du Département, pour assurer la desserte de la parcelle ZD n° 172 sur la commune de COURMELLES appartenant à Mme THIL-SEZILLE,

- d'approuver les termes du protocole transactionnel à intervenir entre le Département, la commune de COURMELLES et Mme THIL-SEZILLE,

- d'autoriser le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, ce protocole transactionnel qui sera passé en la forme administrative par-devant le Président du Conseil départemental, les frais étant pris en charge par le Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : C. BLEROT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 071

Répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 071,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de retenir, au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015, l'opération suivante :

RD 179, commune de BERZY-LE-SEC, canton de SOISSONS 2, pour un montant de 4 341,01 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 13/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 4 juillet 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Étaient présents : C. BLERIOT, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. SAILLARD, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, P.J. VERZELEN

Excusés : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

Autres absents : —

Mandats de : B. BEAUVOIS, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, B. FOURNIE-TURQUIN, P. GRUNY, J.L. LANOUILH, A. MARICOT, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, C. VARLET

RAPPORT N° 072
Attribution de mandats spéciaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 072,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer un mandat spécial à Mme Bernadette VANNOBEL, Conseillère départementale du canton de Guignicourt, qui va se rendre aux 20èmes Rencontres des Départements & Régions Cyclables, les 21, 22 et 23 Septembre 2016 à COLMAR (68) et STRASBOURG (67),

- de rembourser les frais exposés (frais de repas, frais d'hôtel, frais de transports).

Acte déposé en Préfecture
Le 18/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX